

REFLEXION POUR LA CREATION D'UN OBSERVATOIRE TERRITORIAL DU MURETAIN AGGLO

Tom BARREAU – Master 1 APTER



Maitre de stage : Olivier SEGRESTIN

Responsable pédagogique : Pierre ALBERT

Juillet 2017

Source illustration couverture :

[https://www.google.fr/search?q=loupe+carte&source=lnms&tbm=isch&sa=X&sqi=2&ved=0ahUKEwj4lSqvTUAhVMsxQKHa8MAhcQ_AUIBigB&biw=1440&bih=791#tbm=isch&q=loupe+territoire&imgsrc=4y9DixE9SVv5wM:](https://www.google.fr/search?q=loupe+carte&source=lnms&tbm=isch&sa=X&sqi=2&ved=0ahUKEwj4lSqvTUAhVMsxQKHa8MAhcQ_AUIBigB&biw=1440&bih=791#tbm=isch&q=loupe+territoire&imgsrc=4y9DixE9SVv5wM)

REMERCIEMENTS

Je remercie Pierre Albert, mon Directeur de mémoire, de m'avoir prodigué ses conseils et ses remarques, lu et corrigé mes écrits ;

Je remercie Laurence Barthe d'avoir accepté de participer au jury de soutenance du mémoire malgré son emploi du temps surchargé de fin d'année universitaire ;

J'exprime mes remerciements à Jean-Louis Coll, Vice-président du Muretain agglo et Maire de Pinsaguel, à qui je dois d'avoir pu effectuer ce stage, qui en a défini le thème, orienté et suivi attentivement la démarche ; à Thierry Cot également, Directeur de cabinet, qui a suivi le projet en participant au Comité de pilotage ;

Un grand merci, tout particulièrement appuyé, à mon Maître de stage, Olivier Segrestin, Directeur de l'Aménagement urbain et périurbain au Muretain agglo, qui a guidé mon travail, en me faisant bénéficier de ses conseils et de ses compétences, en orientant ma mission, en m'accompagnant dans les relations partenariales;

Merci également à Jean Taurin, Chargé de l'ancien observatoire de la CAM, qui m'en a fait découvrir le contenu et m'a fait profiter de son expérience, toujours dans la bonne humeur, merci encore à David Payri Chinanou, Chargé du SIG, qui m'a présenté le WebSIG du Muretain, à tous les responsables de services qui ont accepté de consacrer de leur temps pour répondre à mes interrogations, et merci enfin aux personnels du Muretain agglo qui m'ont accueilli avec une grande convivialité... malgré la sur occupation des locaux, plus particulièrement à mes cooccupantes du bureau.

Introduction.....	1
Partie 1 : LE CADRE DU STAGE.....	3
I- « Le Muretain aggro », une collectivité territoriale en devenir.....	3
1. <i>Une composition communale élargie.....</i>	3
2. <i>Un dispositif de gouvernance resserré.....</i>	4
3. <i>Des compétences impactées par le changement d'organisation.....</i>	6
II- Le Muretain, un territoire périurbain, diversifié, qui revendique la reconnaissance de sa spécificité dans l'aire urbaine toulousaine.....	7
1. <i>Une situation géographique privilégiée aux portes de la métropole toulousaine.....</i>	7
2. <i>Une population en croissance, relativement jeune, au niveau de vie contrasté.....</i>	9
3. <i>Un fort potentiel de développement économique mais une offre d'emplois encore insuffisante.....</i>	13
4. <i>Un parc de logements en croissance mais un marché de l'habitat qui demeure tendu.....</i>	15
5. <i>Un territoire qui revendique sa spécificité et une plus grande reconnaissance au sein du SCOT de la grande agglomération toulousaine.....</i>	17
6. <i>Conclusion du contexte territorial : quels enseignements en retenir pour le projet d'observatoire ?.....</i>	18
III- Le cadre conceptuel et méthodologique.....	19
1. <i>Observatoires territoriaux et développement territorial : observer pourquoi ?.....</i>	19
2. <i>Thématiques, données, indicateurs : observer quoi ? pour produire quoi ?.....</i>	21
3. <i>Les observatoires, organisation et outils : observer comment ?.....</i>	23
Partie 2 : LE PROJET D'OBSERVATOIRE TERRITORIAL DU MURETAIN AGGLO.....	26
I- Contexte et définition de la démarche.....	26
II- Etude comparative d'observatoires existants.....	27
1. <i>Quelles définitions et quels objectifs ?.....</i>	28
2. <i>Quelles thématiques et quels indicateurs ?.....</i>	30
3. <i>Quelle organisation, quelle gouvernance ?.....</i>	32
4. <i>Quels outils?.....</i>	34

III-	Les ressources internes du Muretain agglo.....	37
1.	<i>La consultation des services.....</i>	37
2.	<i>L'ancien observatoire du Muretain.....</i>	39
3.	<i>L'outil WebSIG du Muretain Agglo.....</i>	41
IV-	Les partenaires externes potentiels.....	42
1.	<i>SMTC-Tisseo.....</i>	42
2.	<i>Le Conseil départemental de la Haute-Garonne (CD31).....</i>	44
3.	<i>La Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne (DDT31).....</i>	46
4.	<i>La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Occitanie.....</i>	47
5.	<i>La société Emc3 – Géoclip.....</i>	47
6.	<i>L'Université Toulouse Jean Jaurès.....</i>	48
V-	La finalisation du projet d'observatoire territorial du Muretain agglo.....	48
1.	<i>Les indicateurs.....</i>	49
2.	<i>Une simulation de l'utilisation de Géoclip comme outil de l'observatoire.....</i>	50
3.	<i>Comment finaliser la création de l'observatoire ?.....</i>	57
	Conclusion.....	62
	Bibliographie.....	64

Introduction

Avec la décentralisation, les collectivités territoriales ont connu une montée en puissance dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, en application des compétences qui leur sont attribuées. Dans ce contexte la connaissance des territoires et de leurs dynamiques est devenue un enjeu stratégique pour anticiper les évolutions futures, les attentes et les besoins, « connaître pour mieux anticiper ». Maîtriser l'information est aujourd'hui un atout majeur dans la démarche de développement territorial, en particulier en raison de la nécessité de concevoir des projets de territoire s'appuyant sur la réalisation de diagnostics approfondis. En réponse à ce besoin accru, l'offre de mise à disposition de données territorialisées s'est considérablement développée, favorisée par l'émergence d'outils de traitement de l'information géographique et des données statistiques, du type SIG et logiciels de cartographie statistique. C'est ainsi que se sont multipliés les observatoires territoriaux sous diverses formes et à différentes échelles. Les services de l'Etat ont mis en place des « portails de l'information territorialisée » au niveau national, l'Observatoire des territoires porté par le CEGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires), au niveau régional, par exemple PictoOccitanie, porté par la DREAL Occitanie, et au niveau départemental, portés par les Directions Départementales des Territoires (DDT). De nombreuses collectivités, des régions et départements aux intercommunalités se sont dotées d'observatoires, transversaux, ou spécialisés sur une thématique, certains n'ayant eu cependant qu'une existence éphémère ou ont été contraints de revoir leurs objectifs à la baisse....

La structure qui m'a accueilli pour la réalisation du stage, la Communauté d'agglomération « le Muretain aggro » a ainsi mis en place un observatoire transversal, lié pendant un temps à l'aua/T (Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine) par une convention de mise à disposition des données. Mais le fonctionnement de cet observatoire est devenu totalement insatisfaisant par rapport aux besoins des services et aux attentes des élus. C'est la raison pour laquelle la mission qui m'a été confiée dans le cadre du stage a été de proposer des pistes pour la création d'un observatoire du territoire du Muretain, à partir d'une étude exploratoire d'exemples d'observatoires et d'un état des lieux de l'observatoire existant.

Suivant les objectifs de cette mission, ma **problématique** est donc de savoir **comment concevoir un observatoire territorial qui puisse être pleinement approprié par les élus et les acteurs professionnels et les services d'une collectivité territoriale pour apporter une réponse opérationnelle aux enjeux de la mise en œuvre de ses politiques publiques.**

Pour réaliser ma mission et répondre à cette problématique j'ai été accueilli au sein des services de la Communauté d'agglomération « le Muretain aggro », à Muret, auprès et sous la responsabilité de mon Maître de stage Olivier Segrestin, Directeur de l'aménagement urbain et périurbain. Celui-ci m'a tracé une feuille de route pour la planification de mon travail, avec des échéances régulières de points sur l'avancement de la mission. J'ai pu bénéficier au quotidien de ses conseils et d'un suivi particulièrement actif pour la réalisation de

ce programme qui prévoyait trois grandes étapes : recherches documentaires sur les observatoires territoriaux et analyse d'exemples d'observatoires existants ; état des lieux de l'ancien observatoire du Muretain ; pistes pour la création d'un observatoire territorial du Muretain aggro et finalisation du projet.

Afin de décrire les conditions de réalisation du stage, le contenu du travail et les résultats obtenus je décrirai dans une première partie le cadre du stage dans ses trois composantes: la collectivité « le Muretain aggro » d'abord, puis les caractéristiques du territoire qu'elle couvre, et dans un troisième point le cadre conceptuel et méthodologique de l'objet « observatoire territorial ». La deuxième partie sera consacrée à la présentation du projet d'observatoire territorial du Muretain aggro, la démarche et le résultat de la mission qui m'a été confiée.

Partie 1 : LE CADRE DU STAGE

I- « Le Muretain aggro », une collectivité territoriale en devenir

La Communauté d'agglomération « Le Muretain aggro » est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale né au 1^{er} janvier 2017 de la fusion de trois intercommunalités : Communauté d'agglomération du Muretain, Communauté de Communes Axe sud, et Communauté de Communes rurales des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle, suite à la décision de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) en date du 11 mars 2016. Ce début d'année 2017 correspond donc à une phase de transformation dans tous les domaines de la structure : composition communale, compétences, gouvernance, services.

1. Une composition communale élargie

Le Muretain aggro réunit aujourd'hui 26 communes, représentant une population totale de 119232 habitants. Autour de sa ville centre Muret, sous-préfecture du département de la Haute-Garonne, 25810 habitants, elle compte 4 villes qui dépassent ou approchent 10000 habitants : Fonsorbes (11984), Portet-sur-Garonne (9738), Saint-Lys (9227) et Frouzins (9008). Elle forme l'intercommunalité la plus importante du département de la Haute-Garonne après Toulouse métropole, et la plus grande communauté d'agglomération.



Carte de la composition communale du Muretain aggro

Commune	Population totale 2017	Population municipale 2017
Muret	25810	24975
Fonsorbes	11984	11743
Portet-sur-Garonne	9738	9609
Saint-Lys	9227	9067
Frouzins	9008	8815
Seysses	8318	8193
Eaunes	5944	5827
Labarthe-sur-Lèze	5458	5365
Pins-Justaret	4538	4463
Roques	4490	4402
Roquettes	4242	4182
Lavernose-Lacasse	2921	2841
Pinsaguel	2847	2793
Labastidette	2421	2385
Saubens	2194	2151
Le Fauga	2002	1960
Lamasquère	1439	1422
Saint-Clar-de-Rivière	1274	1252
Bonrepos-sur-Aussonnelle	1122	1093
Saint-Hilaire	1073	1059
Villate	919	906
Saiguède	812	791
Saint-Thomas	576	561
Bragayrac	313	313
Sabonnères	309	306
Empeaux	253	248

La population des 26 communes du Muretain

Source : DGCL - Base des EPCI COM 2017.xls

2. Un dispositif de gouvernance resserré

Autour du Président, le fonctionnement institutionnel de la Communauté d'agglomération est assuré par le Bureau communautaire (18 membres), le Conseil communautaire (59 conseillers) et 6 Commissions thématiques.

Outre le Président, le Bureau comprend douze Vice-présidents et cinq conseillers délégués, chacun ayant en charge un ou plusieurs domaines de responsabilité.

Président	André MANDEMENT Maire de Muret		
1er Vice-président	Thierry SUAUD	Maire de Portet-sur-Garonne	Innovation, économie, transports
2ème Vice-président	Alain PACE	Maire de Seysses	Gestion et valorisation des déchets
3ème Vice-président	Christian CHATONNAY	Maire de Roques-sur-Garonne	Commerce, artisanat, agriculture, et création de zones d'activités d'intérêt communautaire
4ème Vice-président	Françoise SIMEON	Maire de Fonsorbes	Politique de la petite enfance, de l'enfance et de la parentalité
5ème Vice-président	Jean-Louis COLL	Maire de Pinsaguel	Cohérence, développement territorial, logement, animation du conseil de développement
6ème Vice-président	Michel PEREZ	Maire de Roquettes	Finances, informatique et télécommunications
7ème Vice-président	Alain BERTRAND	Maire de Frouzins	Piscines, patrimoine, office du tourisme
8ème Vice-président	Daniel ESPINOSA	Maire de Eaunes	Commande publique
9ème Vice-président	David-Olivier CARLIER	Adjoint au Maire de Labarthe-sur-Lèze	Développement durable, transition énergétique et Gemapi
10ème Vice-président	Daniel LECLERCQ	Adjoint au Maire de Pins Justaret	Ressources humaines
11ème Vice-président	Gilbert RAYNAUD	Conseiller municipal de Muret	Création, aménagement et entretien des zones d'activités, de la voirie et des parcs de stationnement d'intérêt communautaire
12ème Vice-président	Serge DEUILHE	Maire de Saint Lys	Restauration, circuits courts et entretien ménager
Conseiller délégué	Marie-Christine MORINEAU	Adjointe au Maire de Frouzins	Emploi, insertion, formation
Conseiller délégué	Adeline ROUCHON	Adjointe au Maire de Muret	Cadre de vie, Transports
Conseiller délégué	Serge GORCE	Maire de Labastidette	Centres bourgs
Conseiller délégué	Irène DULON	Conseillère municipale de Muret	Dialogue social
Conseiller délégué	Catherine CAMBEFORT	Maire de Saiguède	Ruralité

Les élus membres du Bureau communautaire et leurs domaines de responsabilité

Le choix de gouvernance proposé par le Président élu est conforme aux dispositions minimales de la Loi (un bureau de 18 membres avec 12 Vice-présidents,), alors que son concurrent candidat à la Présidence proposait un bureau de 26 membres (un par commune) avec 15 Vice-présidents¹. Cette proposition avait pour but que chaque commune soit représentée au bureau, ce qui n'est pas le cas dans le dispositif adopté où la Conférence des Maires qui regroupe les 26 Maires du Muretain vient compléter le dispositif de gouvernance dans ce sens, afin que chaque commune soit associée « à la définition des orientations stratégiques en matière de projets, de dispositifs structurants intéressant toutes les communes et formule des avis préalables à l'engagement des projets communautaires »².

Cette question de la représentation réelle de chaque commune est très sensible, avec le souci que toutes soient traitées de la même manière quelle que soit la taille. La nécessité de prendre en compte la diversité du territoire se trouve renforcée par la fusion qui a vu les petites communes rurales de la CC des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle rejoindre la CAM dans la nouvelle configuration de l'agglomération.

Ce paramètre constitue un élément important du contexte politique et il devra être pris en considération dans la réflexion sur le projet d'observatoire.

3. Des compétences impactées par le changement d'organisation

Le Muretain agglomération exerce les compétences attribuées par la Loi aux communautés d'agglomération. Quatre sont obligatoires : le développement économique et les transports, avec comme préoccupations prioritaires la création d'emplois et la mise en place d'un réseau de transport efficace ; l'aménagement de l'espace, avec la prise en compte de la spécificité péri urbaine et rurale du territoire ; l'équilibre social de l'habitat, objectif du PLH en cours ; la politique de la ville, concernant deux quartiers prioritaires Saint Jean et Centre Ouest.

Ces compétences majeures devront constituer des thématiques majeures dans l'élaboration de la base de données du futur observatoire, tout comme, notamment, parmi les compétences optionnelles, l'environnement et l'enfance et petite enfance.

La constitution de la nouvelle intercommunalité a apporté peu de changements aux membres de l'ancienne CAM puisque celle-ci était déjà une communauté d'agglomération. Par contre les deux communautés de communes rejoignant la CAM doivent s'insérer dans la répartition des compétences attribuées aux agglomérations. Il s'ensuit une certaine inquiétude pour des communes qui s'interrogent sur le devenir des compétences qu'elles exerçaient : c'est le cas par exemple pour la compétence « enfance » des communes de la CC Axe Sud réticentes à transférer cette compétence au niveau intercommunal, la commune leur paraissant plus adaptée pour une meilleure gestion de proximité. Cette compétence sera finalement mise en œuvre progressivement sur l'ensemble du territoire. Cet exemple montre à quel point la notion de proximité est importante : prendre pleinement en compte l'échelle de la commune sera un impératif à respecter dans la démarche de création de l'observatoire. Cela rejoint ce qui a été dit dans le point précédent.

Sur la base de ses compétences le Muretain agglomération va devoir élaborer un projet de territoire qui devra s'appuyer sur les projets de territoire déjà engagés dans chacune des trois intercommunalités fusionnées pour

¹ Compte rendu du Conseil communautaire du 10 janvier 2017

² Rapport d'activités 2015 du Muretain agglomération

n'en faire qu'un qui réponde aux enjeux de la nouvelle communauté d'agglomération. Son élaboration va exiger d'établir un diagnostic du nouveau territoire et sa mise en œuvre devra faire l'objet d'un suivi : pour la réalisation de ces deux opérations la création de l'observatoire territorial est d'une grande importance.

II- Le Muretain, un territoire périurbain, diversifié, qui revendique la reconnaissance de sa spécificité dans l'aire urbaine toulousaine

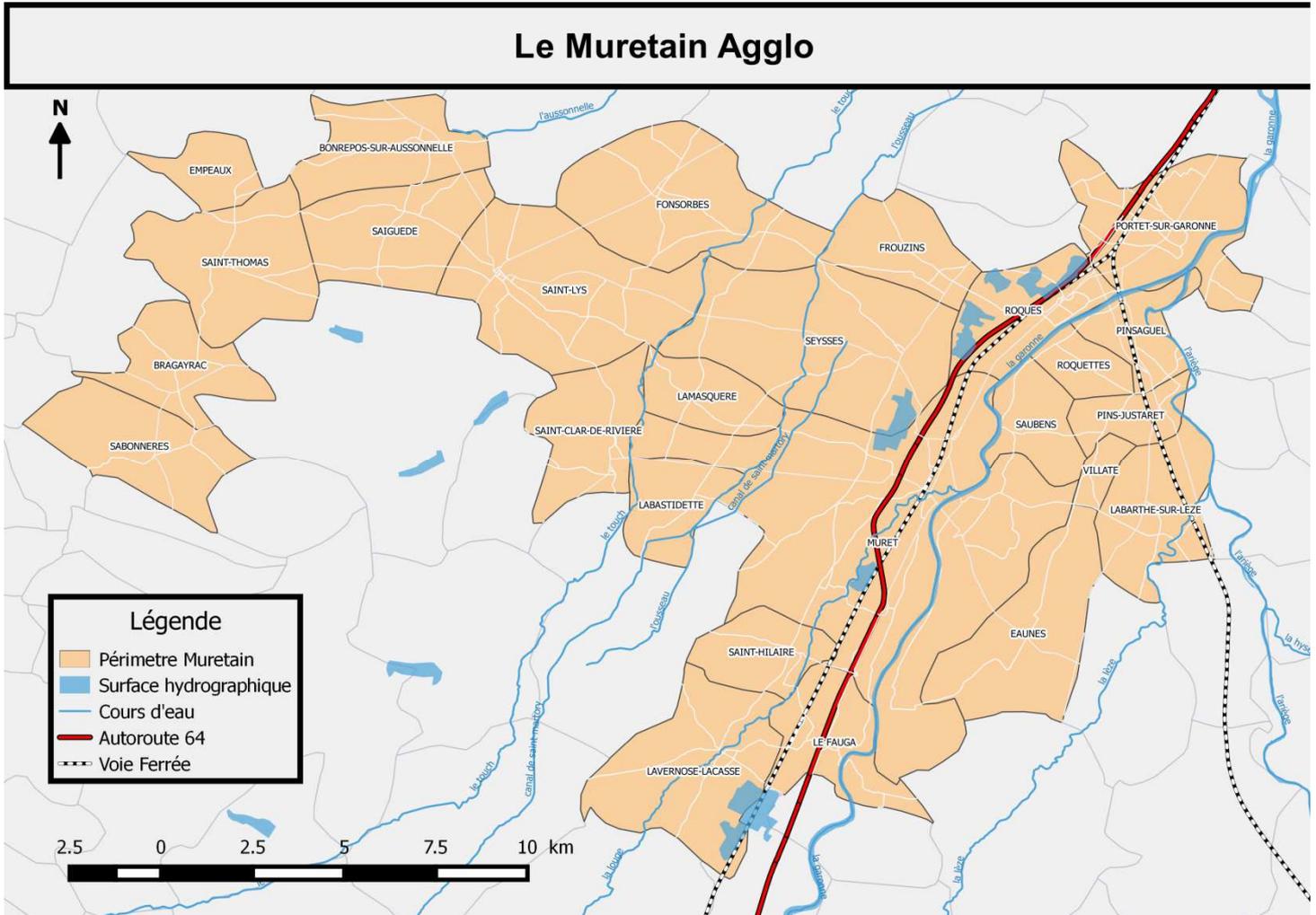
1. Une situation géographique privilégiée aux portes de la métropole toulousaine



Le Muretain aggro dans son environnement géographique

Situé au Sud Ouest du département de la Haute Garonne, le territoire bénéficie d'une situation géographique favorable, à une vingtaine de kilomètres du centre de Toulouse et une trentaine de minutes de l'aéroport de Toulouse-Blagnac.

Il est traversé dans sa partie Est, par des axes de communication orientés Nord-Sud: l'autoroute A64 reliant Toulouse à Tarbes, Pau et Bayonne, avec un échangeur à Muret ; la D 820 reliant Toulouse à Foix, aux Pyrénées ariégeoises et à l'Andorre ; la D817, ancienne route de Tarbes, pénétrante de l'agglomération toulousaine ; les lignes SNCF Toulouse-Tarbes-Bayonne, desservant les gares de Portet-Saint Simon, Muret et Le Fauga, et Toulouse-Foix-Latour-de-Carol desservant les gares de Portet-Saint Simon et Pins-Justaret. Ces axes suivent respectivement les vallées de la Garonne et de l'Ariège, cours d'eau qui constituent des éléments caractéristiques du territoire, et dont la confluence située sur la commune de Pinsaguel représente une richesse environnementale.



Réalisation Tom Barreau / QGIS

La vallée de la Garonne, axe de transit

Ce positionnement et cette concentration d'axes de transports apportent au Muretain une sensibilité particulière par rapport à la thématique des transports et des mobilités, de même la présence de la Garonne et de l'Ariège pour la thématique environnement qui représente un axe fort de la démarche Agenda 21 portée par la Communauté d'agglomération..

Le Muretain agglo est situé au cœur de l'aire urbaine de Toulouse dont il constitue un des pôles majeurs : son territoire touche les territoires de Toulouse Métropole au nord et de la Communauté d'agglomération du Sicoval à l'est.



Le Muretain agglo dans l'aire urbaine toulousaine

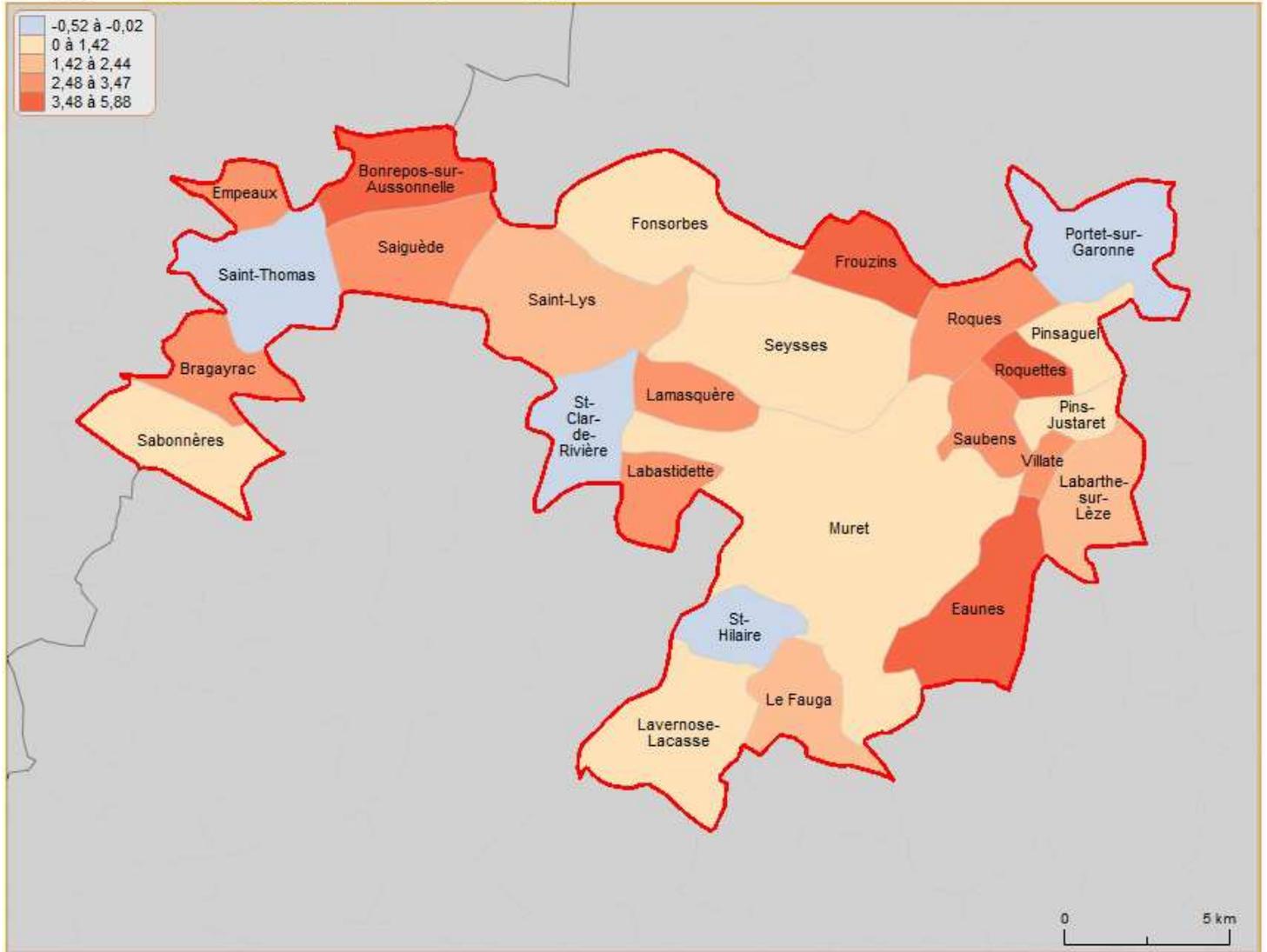
Source : <http://www.agglo-muretain.fr/fr/travailler-entreprendre/developpement-economique/carte-muretain.html>

2. Une population en croissance, relativement jeune, au niveau de vie contrasté

Une croissance démographique marquée : la population municipale est passée de 104607 habitants en 2008 à 116722 au 1^{er} janvier 2017, ce qui représente un gain de 12115 habitants et un taux de croissance de 11,6%. Durant la même période la population de Toulouse Métropole a augmenté de 7,8%, celle de l'aire urbaine toulousaine de 7,4%.

Cette croissance d'ensemble recouvre des différences sensibles suivant les communes : les variations moyennes annuelles de 2008 à 2013 vont d'une légère diminution (Portet-sur-Garonne,-0,5%) aux taux les plus élevés (Eaunes 5,9% ; Bonrepos-sur-Aussonnelle 5,2% ; Roquettes 3,6%...).

Taux d'évolution annuel de la population 2008-2013 (%)



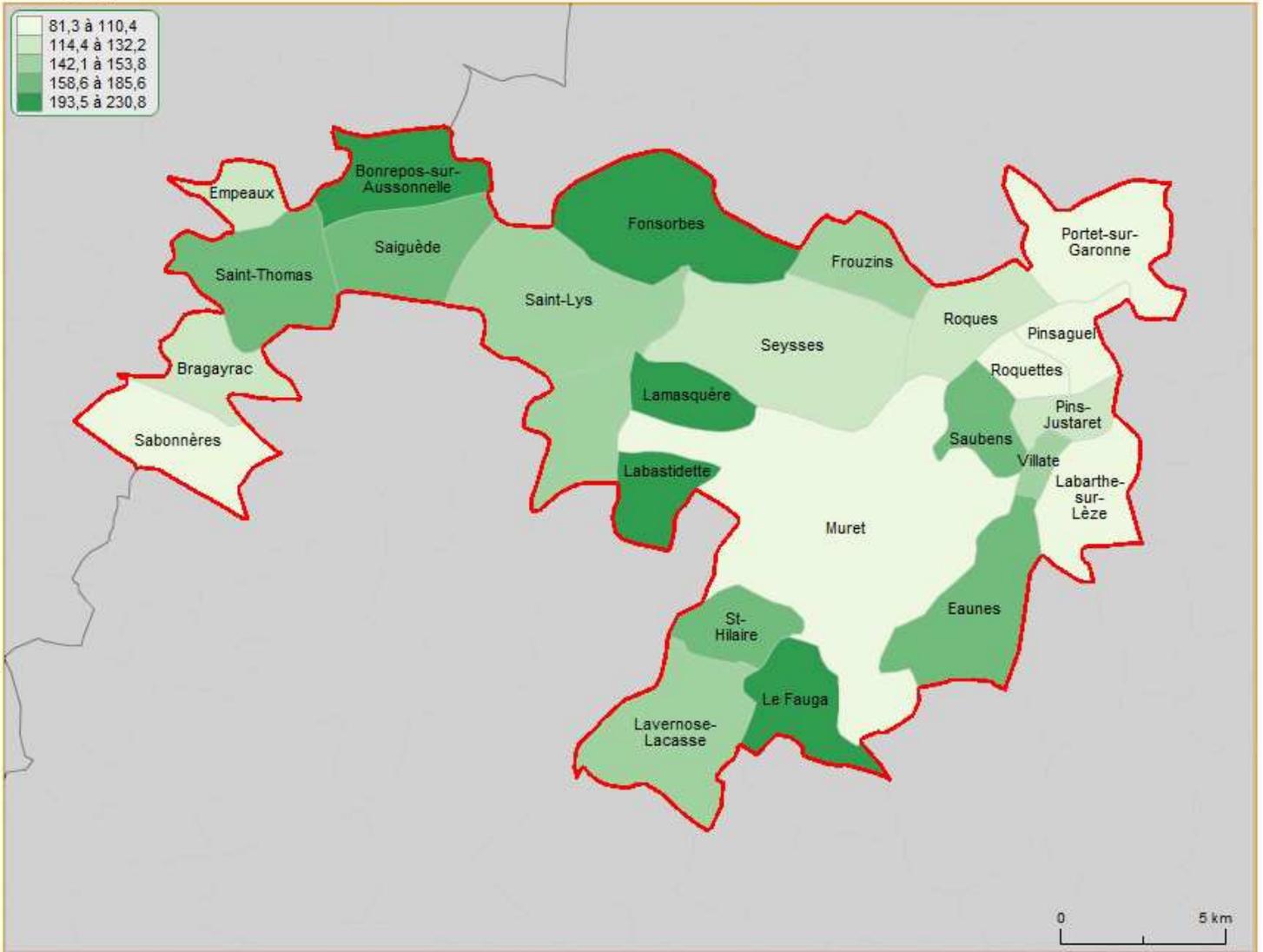
© DREAL Occitanie 2017 - IGN Géofla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur

Réalisation par Géoclip/ PICTO-Stat

Taux de variation annuel moyen de la population, 2008-2013

Une population relativement jeune : 19,9% de moins de 15 ans en 2013 (Toulouse Métropole 16,1%, Aire urbaine 18,1%). L'indice de jeunesse (pourcentage des moins de 20 ans par rapport aux 60 ans et plus) est égal à 128,2 alors que celui de l'aire urbaine est de 124,7. Il varie presque du simple au triple entre la commune où il est le moins élevé (Pinsaguel 81,3) et celle où il atteint le maximum du Muretain (Bonrepos-sur-Aussonnelle 230,8).

Indice_de_jeunesse



© DREAL Occitanie 2017 - IGN Géofia - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur

Réalisation par Géoclip/ PICTO-Stat

Indice de jeunesse de la population en 2013

Toutefois une tendance générale au vieillissement est à noter car l'indice de jeunesse a diminué de 14,2 % par rapport à 2008. La tranche des 60-74 ans a enregistré une forte augmentation (+ 25,7%) durant cette période sur l'ensemble du territoire. Les communes où le vieillissement est le plus accentué sont celles de la frange Est, de Portet à Labarthe-sur-Lèze, dans lesquelles la part des plus de 65 ans a augmenté entre 3,3 et 12%.

Une population au niveau de vie relativement élevé dans l'ensemble, avec des différences marquées entre les territoires: plus de la moitié des communes (15) ont un revenu médian mensuel supérieur à celui de l'aire urbaine toulousaine (1830 euros), la quasi-totalité (24 sur 26) un revenu supérieur à celui de la France (1682 euros).

Revenu_médian_mensuel



© DREAL Occitanie 2017 - IGN Géofla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur

Réalisation par Géoclip/ PICTO-Stat

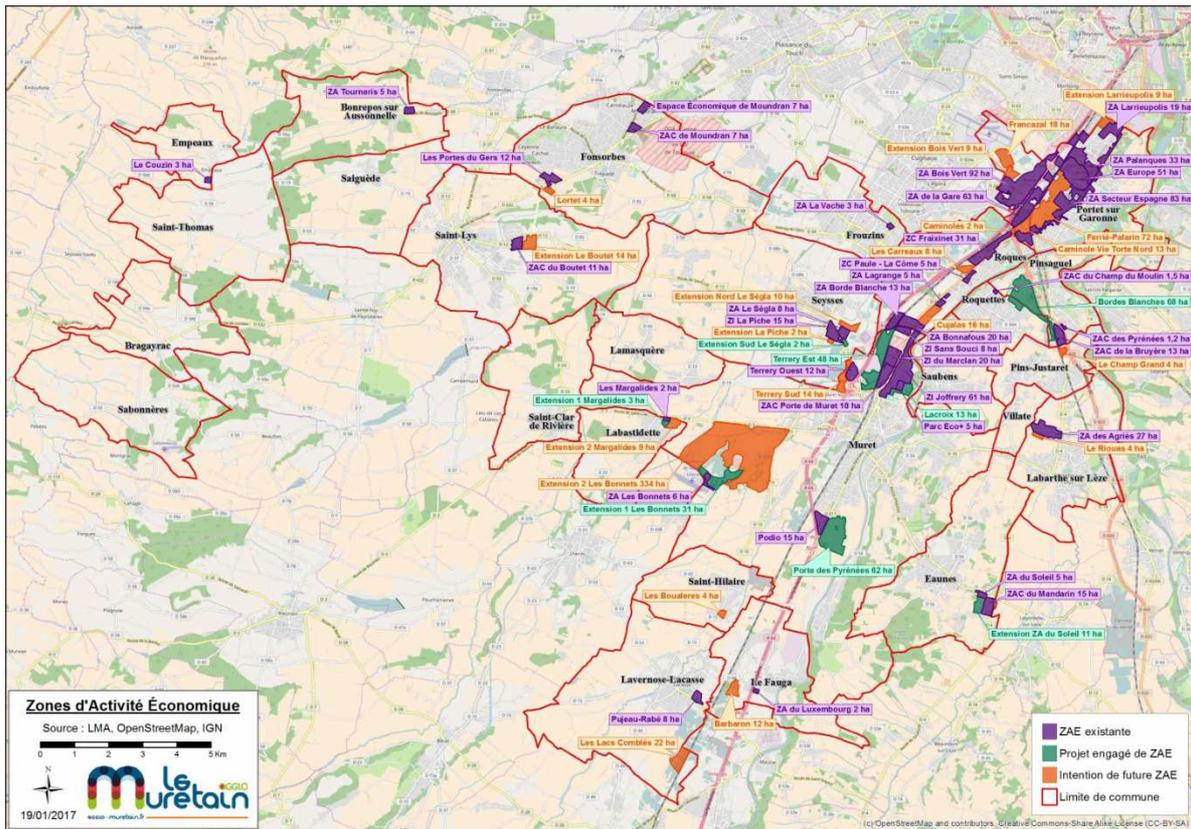
Revenu médian mensuel disponible en 2013

Les communes où le revenu médian mensuel est le plus faible sont deux des plus petites communes rurales du territoire (Bragayrac et Sabonnères), dont le revenu est inférieur à celui de la France, et à l'opposé trois des plus peuplées : Muret, Portet-sur-Garonne et Saint-Lys, qui se situent toutefois au dessus de la moyenne française (respectivement 1692, 1695 et 1773 euros). A Muret, la population des quartiers prioritaires de la Politique de la ville présente le risque le plus élevé de difficultés sociales : un faible revenu médian disponible (1146 euros dans le quartier Saint Jean, 1221 euros dans le Centre Ouest), une forte proportion de familles monoparentales (22,2% à Saint Jean), un taux de pauvreté élevé (34,9 % de la population à Saint Jean, 32,1% au Centre Ouest, ont un niveau de vie inférieur au seuil de 60% du niveau de vie médian).

3. Un fort potentiel de développement économique mais une offre d'emplois encore insuffisante

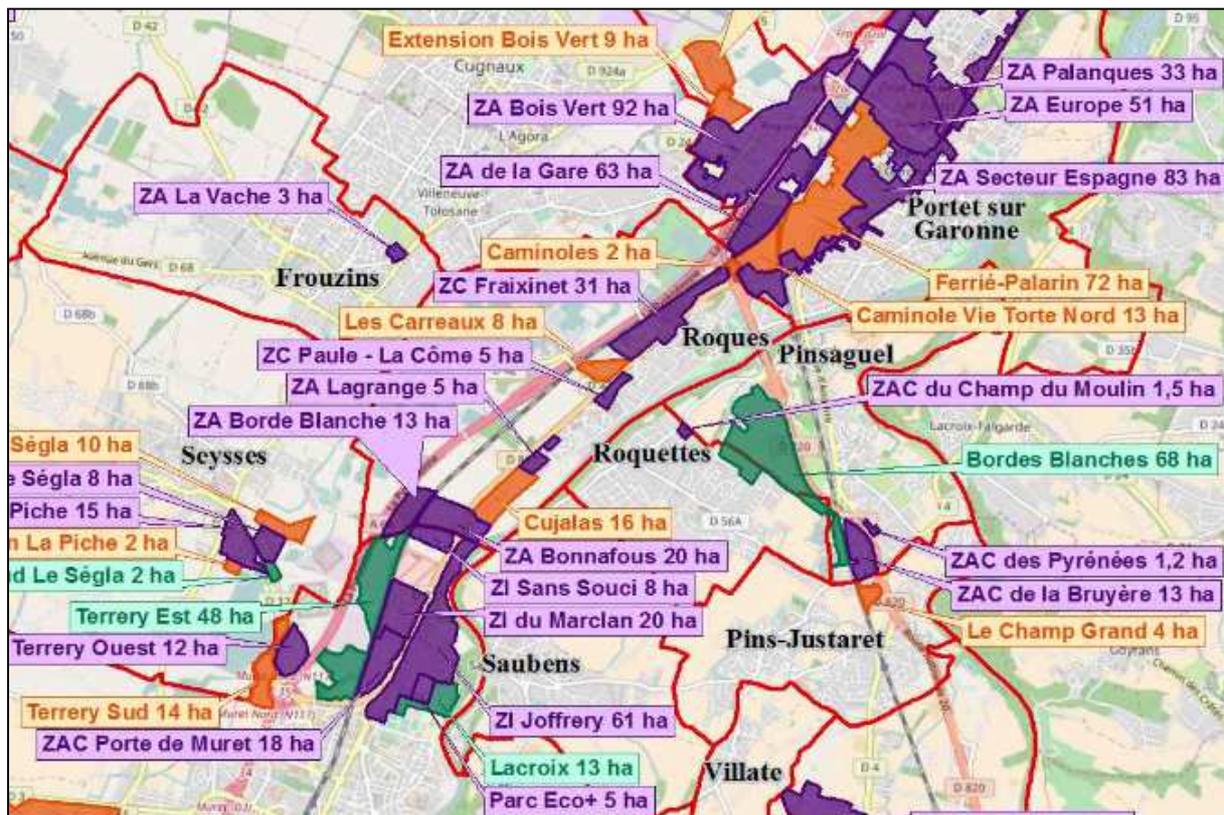
La présence de nombreuses zones d'activités industrielles et commerciales constitue le caractère dominant du tissu économique du Muretain. Les plus importantes se situent en bordure de la RN117, sur l'axe Portet-sur-Garonne/Roques/Muret.

A Portet-sur-Garonne les ZA Bois Vert et Europe concentrent 339 entreprises pour près de 3500 emplois, sur un total de plus de 500 entreprises et 5000 emplois dans les zones d'activités localisées sur le territoire de la commune.



Les Zones d'Activité Économique du Muretain aggro

(Source : Le Muretain aggro, Service Développement économique)



Les ZAE du Muretain aggro : zoom sur l'axe Portet sur Garonne - Roques - Muret

(Source : Le Muretain aggro, Service Développement économique)

A ces ZAE existantes d'autres vont venir s'ajouter par créations ou extensions: la réalisation de certaines est déjà engagée (par exemple Bordes Blanches, 68 ha à Pinsaguel/Roquettes ; Porte des Pyrénées, 62 ha à Muret), d'autres sont projetées dont la plus importante est une extension de la ZA Les Bonnets (334 ha) à Muret.

Ces zones d'activités représentent une offre d'implantations économiques importante et diversifiée, et donc un réel potentiel de croissance de l'emploi sur le territoire de l'agglomération, ce qui permettrait d'améliorer le rapport entre le nombre d'emplois offerts et le nombre d'actifs habitant l'agglomération.

Une offre d'emplois insuffisante sur le territoire

L'indice de concentration de l'emploi établi par l'INSEE correspond au pourcentage du nombre d'emplois total d'un territoire par rapport au nombre d'actifs ayant un emploi qui y résident. Cet indice pour le Muretain aggro, au recensement de 2013, est égal à 71,4 ce qui indique une fonction résidentielle dominante pour le territoire. Comparativement, l'indice est égal à 133,4 pour Toulouse Métropole, à 122 pour l'aire urbaine de Toulouse, à 95,1 pour le Sicoval.

Au sein de l'agglomération les disparités sont très grandes : 20 communes ont un indice inférieur à 50, dont 11 inférieur à 25. A l'opposé, en adéquation avec la localisation des zones d'activité, Portet-sur-Garonne (215), Roques (145,8) et Muret (120,8) ont des taux très nettement supérieurs.

indice_de_concentration_de_l_emploi



© DREAL Occitanie 2017 - IGN Géofia - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur

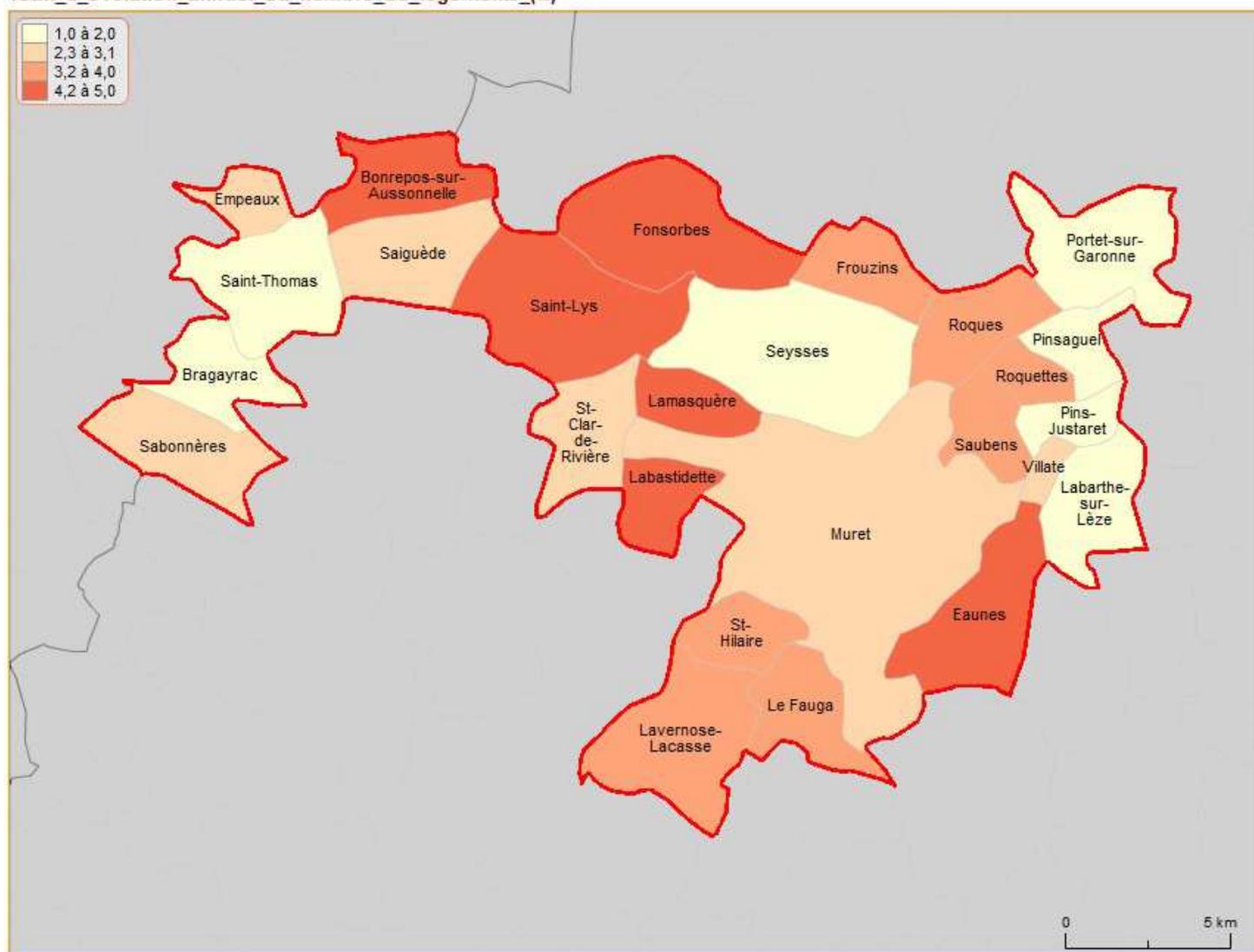
Réalisation par Géoclip/ PICTO-Stat

Indice de concentration de l'emploi

4. Un parc de logements en croissance mais un marché de l'habitat qui demeure tendu

Une forte croissance du parc de logements : le nombre de logements a augmenté en moyenne de 2,7% par an entre 2008 et 2013 sur l'ensemble de l'agglomération du Muretain, alors que ce taux est de 2,1% pour l'aire urbaine toulousaine et 1,8% pour Toulouse Métropole durant la même période.

Taux d'évolution annuel du nombre de logements (%)



© DREAL Occitanie 2017 - IGN Géofla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur

Réalisation par Géoclip/ PICTO-Stat

Evolution moyenne annuelle du nombre de logements 2008-2013

14 communes ont connu une évolution supérieure à la moyenne de l'agglomération, avec un maximum pour Fonsorbes (+5%), Eaunes et Labastidette (4,9), et Saint-Lys (4,6) ; 23 sur 26 une évolution égale ou supérieure à Toulouse métropole.

La maison individuelle nettement dominante : en 2013 la part des logements individuels est de 76% dans le Muretain contre 51% dans l'aire urbaine toulousaine. Toutefois cette part a diminué depuis 2008 où elle était égale à 79%.

La part de logements collectifs la plus élevée se situe à Muret (45%), et elle est supérieure à 20% dans 4 autres communes : Frouzins, Fonsorbes, Saint-Lys et Pinsaguel.

Le parc de logements sociaux publics compte 1571 logements en 2016, dont 64% de logements collectifs. Près du quart du parc a été construit depuis 2010.

Avec plus de 25% de logements sociaux Muret est une des seules communes de l'aire urbaine toulousaine à respecter les obligations de la loi SRU.

Un marché de l'habitat qui demeure tendu sur l'agglomération en raison de la forte demande résultant de l'accroissement de la population, et en même temps d'une diminution sensible de la taille moyenne des ménages (passée de près de 3 en 2008 à 2,2 en 2013), avec une augmentation de la part des familles monoparentales (de 23 à 26%).

5. Un territoire qui revendique sa spécificité et une plus grande reconnaissance au sein du SCOT de la grande agglomération toulousaine.

Par un vote du Conseil communautaire le 6 janvier 2016, le Muretain aggro s'est retiré du SMEAT (Syndicat mixte d'études de l'agglomération toulousaine) et de l'AUAT (Agence d'urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse Aire urbaine) en raison de l'absence de prise en compte par le SMEAT des demandes de modifications formulées par le Muretain dans le projet de révision du SCOT. Selon le Muretain, et aussi par le Sicoval qui s'est associé à ces revendications, les prescriptions du SCOT auraient ignoré les réalités des territoires périurbains et leurs enjeux d'aménagement, en particulier la nécessité de créer des emplois sur des secteurs en forte croissance démographique, de définir un réel projet d'aménagement entre la première couronne toulousaine et les communes plus rurales. Le problème spécifique des franges du territoire n'aurait ainsi pas été pris en compte, des communes se trouvant limitrophes de communes extérieures au SCOT et donc non soumises à ses contraintes.

D'autres reproches concernaient la localisation des pixels et leur possible transfert d'une zone à l'autre, avec par exemple une classification de ville intense sur Pinsaguel ou le maintien de 3 pixels sur une zone inondable et donc non constructible, à Muret..., ou bien des prescriptions très restrictives pour le développement de la ZAE de Portet alors que les règles ne seraient pas respectées sur le territoire contigu situé sur la commune de Toulouse...ou bien encore des aberrations dans les objectifs de production des logements...

Après la tenue de commissions de conciliation et l'intervention du Préfet invitant « *le SMEAT à revisiter sa gouvernance et ses instances de pilotage pour mieux associer les territoires qui le composent* »³, le Comité syndical du SMEAT a finalement pris en compte les demandes du Muretain dans la révision du SCOT approuvée le 27 avril 2017.

Mais la question du SCOT résolue, un nouveau différent oppose le Muretain à Tisseo qui envisagerait d'augmenter sa contribution financière au métro et de supprimer la gratuité des bus Tam Tam...

Ces différents à propos du SCOT ou maintenant de Tisseo révèlent le refus du Muretain de se plier à ce qu'il considère comme un comportement hégémonique de la métropole et à sa vision du développement qui ignorerait les spécificités des territoires voisins. Le Muretain aggro revendique son identité et la reconnaissance de son importance au cœur de l'aire urbaine toulousaine.

³ *Compte rendu du Conseil communautaire du 25 octobre 2016*

6. Conclusion du contexte territorial : quels enseignements en retenir pour le projet d'observatoire ?

L'analyse des principales caractéristiques du territoire du Muretain permet de mettre en évidence un certain nombre de points forts qu'il faut prendre en compte dans les réflexions sur la problématique de création d'un observatoire :

► l'intérêt même de créer un observatoire territorial :

- le Muretain aggro dans sa nouvelle définition résulte de la fusion de 3 intercommunalités : ses caractères s'en trouvent modifiés, avec notamment l'intégration de petites communes rurales, et il faut donc en actualiser sa connaissance à la fois en interne pour les élus et les services , vers les habitants du territoire et vers le public extérieur ;

- l'observatoire peut être un instrument majeur pour la valorisation du Muretain, l'affirmation de son identité et la reconnaissance de ses spécificités qu'il revendique.

► en termes de contenu, les thématiques majeures, au vu des caractères dominants du territoire, parmi celles à prendre en compte prioritairement :

- une problématique transports sensible dans un territoire siège d'importantes mobilités liées au transit sur les axes de transports le traversant, aux intenses déplacements domicile-travail de l'intérieur vers l'extérieur et inversement, aux flux de la métropole vers les grandes zones commerciales du secteur Portet-Roques ;

- la question environnementale, notamment liée à la présence de la Garonne et de l'Ariège et du site de leur confluence, et aux préoccupations de l'Agenda 21 ;

- la thématique de la socio-démographie avec une population en croissance, la présence à la fois d'une population jeune et d'une population vieillissante, de populations fragiles en particulier dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville ;

- la thématique de l'économie, avec une offre d'emplois à développer ;

- la problématique de l'habitat, liée à la pression de la demande, notamment en matière de logement social ;

- la diversité du territoire, apparue dans tous les thèmes abordés, qu'il est primordial de prendre en considération dans tous les projets de politiques publiques, toutes les communes ne pouvant être traitées de la même manière, de la plus petite Empaux (253 habitants) à la ville centre Muret (25810 habitants)...

III- Le cadre conceptuel et méthodologique

1. *Observatoires territoriaux et développement territorial : observer pourquoi ?*

► De l'aménagement du territoire au développement territorial

Le développement des observatoires territoriaux est lié à l'évolution du concept d'aménagement de l'espace géographique passant de l'aménagement du territoire à l'aménagement des territoires et au développement territorial.

Les objectifs de l'aménagement sont restés les mêmes autour des notions d'équilibre territorial, de réduction des inégalités, de solidarité. Mais au début, dans les années 1950-1960, le concept d'aménagement se traduit par la mise place par l'Etat de plans nationaux, d'actions et de mesures de portée nationale. La création de la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) en 1963 traduit la domination de l'Etat dans l'élaboration et la conduite des politiques d'aménagement. La démarche est initiée par l'Etat, au niveau national, pour une application au niveau régional et/ou local : elle va du haut vers le bas, résultant d'une vision macro territoriale.

Avec les lois successives de décentralisation, à partir des lois Defferre de 1982-1983, la compétence aménagement du territoire est étendue aux collectivités territoriales dont le rôle monte en puissance.

Amorcée dans les années 1970 par les Plans d'aménagement ruraux, les Parcs naturels régionaux, et les Contrats de pays, la prise en charge par les collectivités de leur projet d'aménagement et de développement prend un tournant décisif avec la création des Chartes intercommunales de développement et d'aménagement par la loi de décentralisation de janvier 1983. Désormais la démarche est ascendante, elle part du territoire et remonte vers le niveau national, résultant d'une vision micro territoriale, par l'intervention concertée des acteurs locaux.

Le territoire de proximité devient le moteur du développement (Lenormand P., 2011), le concept de développement territorial émerge. La Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du Territoire - LOADT, dite loi Pasqua (1995), puis la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire- LOADDT, dite loi Voynet (1999), institutionnalisent les territoires de projet et consacrent la démarche de développement territorial s'appuyant sur l'action concertée des acteurs.

► L'observation au service du développement territorial

La réflexion préalable à la conception d'une politique d'aménagement s'appuie généralement sur une connaissance approfondie du territoire sur lequel elle doit s'appliquer, sur un diagnostic territorial. Cette connaissance est le résultat d'une démarche d'observation. Celle-ci est longtemps restée l'exclusivité de l'INSEE, producteur d'informations statistiques au niveau national, avec une « vision d'en haut », comme pour

l'aménagement. La transition au développement territorial s'est accompagnée du besoin d'une connaissance plus fine, au plus près du terrain, pour en cerner toutes les réalités. C'est ainsi que se sont multipliés les observatoires territoriaux comme outils privilégiés au service du développement territorial.

« Pour permettre l'identification des problèmes à résoudre et des populations concernées au niveau local, pour définir les actions à entreprendre et à évaluer, les outils contemporains que sont les observatoires constituent des dispositifs de recueil permanent ou régulier d'informations plus adéquats »⁴.

Mettant en jeu, pour leur mise en place, un partenariat entre les différents acteurs locaux, les observatoires vont au-delà de la seule production de connaissances : ils s'inscrivent comme un lieu de coopération, de participation.

L'observatoire territorial peut donc être défini comme un outil :

- de connaissance du territoire, de sa situation actuelle, de son évolution ;
- d'aide à la décision pour la définition des politiques à mettre en œuvre ;
- d'animation du territoire, en tant que support d'une dynamique partenariale dans le cadre d'un diagnostic partagé ;
- de prospective, en anticipant les évolutions.

« En plus d'alimenter l'action publique en données statistiques, l'observation par et pour les territoires s'avère en effet porteuse d'enjeux stratégiques : pour la mise en œuvre des politiques publiques, pour la diffusion d'une culture de la coopération entre partenaires territoriaux ou encore, pour mieux impliquer les acteurs et citoyens dans la vie des territoires »⁵.

Les objectifs d'un observatoire territorial peuvent être très variés, selon la volonté de la structure qui le porte. Il peut s'agir d'avoir simplement la connaissance du territoire et des activités qui le caractérisent. C'est cet objectif qu'affiche par exemple l'Observatoire des territoires gersois sur sa page d'accueil : *« Comment évolue le département du Gers ? Où sont situés les principaux services ? Combien d'entreprises ont été créées sur le territoire et où ? Comment se répartit sa population ? C'est pour répondre à ces simples questions, et d'autres encore, qu'a vu le jour l'Observatoire des territoires gersois. »*

L'objectif peut être plus ambitieux, comme par exemple celui exprimé par l'Observatoire Départemental des Territoires des Pyrénées orientales : *« L'observatoire Départemental des Territoires a pour ambition d'assurer la diffusion de l'information en mutualisant des données et des outils de connaissance ; d'être un espace de partage et de débat pour créer de « l'intelligence collective » et une culture commune sur les dynamiques observées ; de nourrir le processus décisionnel dans les politiques publiques ».*

La Communauté de Communes du Pays de Valois, dont l'échelle se rapproche de celle du Muretain agglomération, affiche comme objectifs de son observatoire territorial : *« Disposer d'un outil d'observation du SCOT, aider à la décision, dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Valois, mettre à disposition un outil en direction des élus et techniciens de la CCPV et des communes, prendre en compte les autres outils existants (consultation du cadastre, SIG...) ».*

⁴ Chebroux J-B. (2015), *Créer et animer un observatoire local - Comprendre la démarche, connaître la méthode*, Territorial Editions.

⁵ Roux E., Feyt G. (2011), *Les observatoires territoriaux, Sens et enjeux*, DATAR, La Documentation française.

Le schéma ci-dessous montre les divers objectifs qui peuvent motiver la création d'un observatoire territorial.



Les fonctions de l'observation

(Source : Olivier Boisard, diaporama «Concevoir et mettre en œuvre l'observation et le suivi d'un territoire», 2012)

2. Thématiques, données, indicateurs : observer quoi ? pour produire quoi ?

► Une étape fondamentale : le choix pertinent des données de l'observatoire

Le choix des thèmes à observer et des données pour les caractériser doit répondre aux objectifs de l'observatoire et aux besoins de ses concepteurs et de ses utilisateurs potentiels. Ce choix est déterminant pour l'utilité de l'observatoire et son utilisation future.

Les thématiques les plus fréquemment rencontrées sont l'économie, l'habitat, le social, en tant que « *principaux domaines de l'observation locale* », les mobilités, le foncier et l'environnement comme « *champs montants de l'observation territoriale* » (Roux E., Feyt G., 2011, cité par Lenormand P., 2011).

Les données sur le développement économique sont souvent privilégiées en raison de l'importance du rôle accordé à celui-ci dans les projets de développement territorial.

Les observatoires dits transversaux couvrent tous les champs thématiques, mais beaucoup d'observatoires territoriaux sont spécialisés sur une thématique : observatoire de l'habitat, observatoire économique, observatoire social, observatoire touristique ...

La collecte des données passe par une démarche rigoureuse et exhaustive d'identification des sources venant des fournisseurs spécialisés traditionnels mais également des sources locales (services administratifs, structures, organismes, établissements...).

L'élaboration de l'architecture thématique de l'observatoire ne doit pas se limiter à stocker seulement des données brutes. L'idée d'une réflexion scientifique doit conduire à la construction d'indicateurs pour mieux décrire les réalités du territoire.

► La restitution des données, à la fois raison d'être et vitrine de l'observatoire.

La manière dont sont restituées les données de l'observatoire, sous quelles formes, sont une source importante de la production d'intelligence territoriale, avec la capacité des acteurs du territoire à se les approprier, à les partager, et à agir en concertation. « *L'intelligence territoriale, consiste à comprendre un territoire et son évolution par des processus d'interaction, des méthodes et des outils spécifiques (comme les observatoires) dans le but d'informer et d'apporter des connaissances pour faciliter les décisions des acteurs territoriaux et tendre à une bonne gouvernance des territoires* » (Bertacchini Y., 2010 cité par Perney M., 2014)⁶.

Les données peuvent faire l'objet de traitements et d'analyses statistiques plus ou moins complexes suivant leur finalité : par exemple, pour les élus, croisement de ratios financiers pour une analyse financière prospective afin de mesurer la faisabilité d'un programme d'investissement sur plusieurs années ; ou bien mise en visibilité d'indicateurs de fragilité sociale pour évaluer le degré de précarité de la population d'un territoire.

Les données peuvent être visualisées sous forme de cartes interactives, de graphiques ; elles peuvent être rassemblées en un portrait de territoire, un tableau de bord, donner lieu à des publications régulières sous forme de newsletters...

Elles peuvent donner lieu à l'élaboration de dossiers thématiques qui serviront de support à des ateliers-débats réunissant des élus, des acteurs du territoire, des experts universitaires...

Certaines données peuvent être d'un accès réservé, en particulier les données techniques spécifiques de sources locales. Mais pour une mise en visibilité optimale de l'observatoire et constituer un instrument de valorisation du territoire l'observatoire doit être porté sur internet, en accès libre au public. Ouvert à la vision des habitants du territoire il peut favoriser l'émergence d'une participation citoyenne au(x) projet (s) du territoire.

⁶ Perney M. (2014), *L'observation territoriale-Etre accessible, comparable et mutualisable pour une meilleure gouvernance?*
Mémoire de stage Master2, ADU Montbéliard
http://www.adu-montbeliard.fr/fileadmin/Fichiers/Fond_documentaire/2014/OBS%202014_106.pdf

3. Les observatoires, organisation et outils : observer comment ?

Créer un observatoire et le faire vivre nécessitent la mise en place d'un partenariat, d'un outil et de moyens techniques et humains.

► La mise en place d'un partenariat, socle de l'observatoire

Il s'agit d'identifier les acteurs qui vont être parties prenantes de la démarche de création et de la mise en œuvre de l'observatoire.

Ce sont généralement à minima les participants au comité de pilotage, les acteurs techniques internes, et les fournisseurs de données. Mais le partenariat peut être plus ou moins élargi.

Pour l'Observatoire du Pays Coeur d'Hérault⁷, par exemple, « *La mission d'observation se caractérise avant tout par la coordination d'acteurs et de personnes ressources disposant de l'information et de la donnée, pour alimenter des synthèses et analyses..... L'observatoire n'est pas seulement un outil de compilation de chiffres. La difficulté consiste à monter un partenariat autour et avec les acteurs qui génèrent déjà des données disponibles. Il va donc s'appuyer sur des observatoires déjà existants ou en devenir en exploitant les résultats d'observations déjà produits et permettra de diffuser une vision globale et commune. En d'autres termes, l'Observatoire Territorial traduit localement des données départementales, régionales, voire nationales.*

Les principaux partenaires sont les suivants : la Maison de l'Emploi du Pays Coeur d'Hérault; le Conseil Général de l'Hérault, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ».

L'Observatoire territorial du Pays de Valois⁸ met en avant l'importance primordiale du rôle d'acteurs que doivent jouer les communes du territoire : « *Aux côtés des grandes institutions productrices de la donnée statistique et géographique, le rôle des communes apparaît comme central, car la précision des données est synonyme de proximité ».*

A une toute autre échelle et une autre forme de dispositif se situent les observatoires partenariaux de l'AUT (Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse Aire urbaine) réunissant des partenaires de divers horizons dans des groupes de réflexion dans le cadre de plusieurs observatoires thématiques : l'Observatoire partenarial de l'Environnement par exemple « *rassemble une trentaine d'organismes, membres adhérents de l'auat, partenaires tels que des associations spécialisées (ARPE, ORAMIP...), des acteurs (Chambre d'agriculture, SAFER, Aéroport de Toulouse Blagnac...), des chercheurs (laboratoires CESBIO et GEODE) ou d'autres experts du domaine de l'environnement (SMEAG, ADEME, DRIRE, Agence de l'eau...)*»

9.

⁷ <http://coeur-herault.fr/amenagement/observatoire-territorial-du-pays-coeur-dherault>

⁸ http://observatoire.cc-paysdevalois.fr/ccpvobs/index.php?cont=ctl_home

⁹ <http://www.aua-toulouse.org/spip.php?rubrique27>

► Les moyens techniques et humains, moteur de l'observatoire

Au même titre que le choix des indicateurs et des modes de restitution des données, le choix de l'outil technique et du mode d'organisation et de fonctionnement d'une part, l'importance et les modalités de la mobilisation des moyens humains d'autre part traduisent les objectifs de l'observatoire et la volonté politique de la structure qui le porte.

Données brutes et indicateurs sont rassemblés et stockés dans une base de données avant de faire l'objet de traitements pour une restitution finale sous différentes formes évoquées plus haut. Dans tous les cas le dispositif est hébergé sur internet, sur un site propre ou sur le site de la structure qui le porte.

Les traitements peuvent être effectués en interne, en utilisant les ressources et les compétences propres de la structure, par exemple en utilisant l'outil SIG existant. Ils peuvent occasionner le recours à un prestataire externe selon un cahier des charges établi à partir des objectifs de l'observatoire, ou bien encore celui-ci peut fonctionner en utilisant les ressources d'un système d'information territorial (SIT) régional ou national (l'Observatoire des territoires du CGET par exemple). Ces trois possibilités peuvent également être utilisées de manière complémentaire.

Le choix de l'outil dépend de considérations techniques mais également de la volonté affirmée ou non d'indépendance, d'autonomie dans la gestion du processus d'amont en aval, du choix des indicateurs à la restitution des données, en passant par leur traitement. Il peut répondre à « *une volonté de s'affranchir des centralités en matière de diffusion des données et la recherche d'une autonomie locale dans l'organisation des processus cognitifs* ». ¹⁰ Cette volonté suppose que soient mobilisables en interne les moyens humains et les compétences nécessaires, une capacité d'ingénierie territoriale à la hauteur de l'objectif. Il s'agit à minima que la coordination, l'animation, le fonctionnement du dispositif soient confiés à un chargé d'observatoire, voire à un pôle ou cellule spécifique. Au-delà de cette fonction, l'observatoire met en jeu l'ensemble de l'ingénierie territoriale, notamment pour l'articulation avec le SIG et les « outils métiers » développés dans les services techniques et administratifs.

Conclusion

Cette première partie du mémoire a permis de mettre en évidence les éléments du cadre dans lequel se situe l'objet de mon stage :

- une collectivité territoriale en devenir, soumise à des changements consécutifs à la fusion des trois anciennes intercommunalités qu'elle réunit aujourd'hui ;
- un territoire dont la diversité s'est encore accrue avec l'intégration de petites communes rurales, d'où la nécessité d'une connaissance approfondie des particularités territoriales et de leur prise en compte dans l'élaboration des politiques publiques ;

¹⁰ Signoret P. (2011), *Territoire, observation et gouvernance : outils, méthodes et réalités*, Thèse, Université de Franche Comté
https://hal.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/669081/filename/P-Signoret_Territoire-Observation-Gouvernance-theseGeo.pdf

- un territoire aux réelles potentialités sociodémographiques et économiques mais qui a besoin de renforcer sa place, et souhaite que soient mieux reconnues son importance et ses spécificités au sein de l'aire urbaine toulousaine...

Le projet de création d'un observatoire territorial du Muretain agglo s'inscrit dans ce contexte avec l'ambition de mettre en place à la fois un outil de connaissance et d'identité du territoire et d'aide à la décision politique, un instrument de valorisation du territoire. Il s'agit de définir comment ces grands objectifs peuvent être visés dans le cadre conceptuel et méthodologique que nous venons d'évoquer à travers la mise en place d'un partenariat, les éléments pour la construction d'une base de données, le choix d'un mode d'organisation et de fonctionnement, la mobilisation de moyens techniques et humains. Cela représente l'objet de la mission qui m'a été confiée comme objet du stage et dont je vais rendre compte dans la deuxième partie du mémoire.

Partie 2 : LE PROJET D'OBSERVATOIRE TERRITORIAL

DU MURETAIN AGGLO

I- Contexte et définition de la démarche

► Une volonté ancienne réactivée

La volonté de la Communauté d'agglomération du Muretain de se doter d'un observatoire territorial remonte à plusieurs années. En effet dans le programme d'actions de l'axe 3 « Gouvernance et écocitoyenneté » de la démarche Agenda 21 engagée en 2013, « *le Muretain Agglo s'attache à créer ou à développer des outils de gouvernance. Ainsi, il est prévu d'enrichir et de faire vivre l'observatoire territorial du Muretain afin de connaître les forces, les faiblesses et les évolutions du territoire, qui pourront aider au pilotage des politiques publiques* »¹¹.

Un observatoire a été ainsi constitué, lié pendant quelque temps à l'AUAT par une convention de mise à disposition de données. Mais après avoir fonctionné plus ou moins régulièrement cet observatoire ne répondait pas à ce que l'on en attendait et il a été abandonné.

Cependant les besoins exprimés initialement demeuraient, et avec la naissance de la nouvelle agglomération élargie, la nécessité de réactiver l'observatoire est apparue avec plus de conviction. C'est dans ce contexte que le stage m'a été proposé avec pour mission de réaliser une étude pour l'élaboration d'un projet de création de l'observatoire territorial du Muretain agglo.

► Le contexte de l'émergence et de la définition du projet

Le projet de création de l'observatoire a été réactivé par le Vice-président Jean-Louis Coll, dans l'exercice de sa responsabilité du développement territorial au sein du bureau exécutif du Muretain agglo, en liaison avec Olivier Segrestin, Directeur de l'Aménagement de l'Aménagement Urbain et péri-urbain, mon Maître de stage. Pour la définition de la démarche à engager la question s'est posée de savoir comment, sur quoi et à quel moment impliquer les élus ? Compte tenu de l'expérience décevante de l'ancien observatoire, et en conséquence d'une possible réserve et de l'existence de doutes par rapport à l'opportunité du projet, il a paru évident qu'il ne fallait soumettre une proposition à leur avis que lorsque le projet serait suffisamment avancé et concret. Cela d'autant plus qu'il intervient dans un contexte politique sensible au moment où s'effectuent les divers ajustements liés à la mise en marche de la nouvelle intercommunalité.

Par ailleurs compte tenu de la durée du stage limitée à trois mois il est apparu qu'il ne serait pas possible d'aller au-delà du choix de l'outil de l'observatoire et des conditions de sa mise en place, c'est-à-dire en quelque sorte le moteur (l'outil) et l'ossature du dispositif, mais pas son contenu précis (la base de données) et ses applications (traitement et restitution des données). C'est pour le choix précis des indicateurs et des modes de restitution des données en fonction de leurs attentes que les élus seront largement consultés. Mais cela ne

¹¹ *Le Muretain agglo, Rapport annuel de développement durable 2016*

pourra se faire qu'après leur avoir présenté l'outil à travers une démonstration concrète de ses possibilités et de l'intérêt de la mise en place de l'observatoire.

Il ne s'agit pas du tout de présenter un produit fini mais au contraire simplement un contenant dont il faut préciser le contenu. Le rôle des élus n'est donc pas minimisé mais au contraire l'objectif est de faire en sorte qu'il puisse s'exercer dans les meilleures conditions.

► La feuille de route de la démarche

Pour la mise en œuvre de ma mission mon Maître de stage a tracé une feuille de route comportant trois grands volets : recherches documentaires sur les observatoires territoriaux et analyse d'exemples d'observatoires existants ; état des lieux de l'ancien observatoire du Muretain ; pistes pour la création de l'observatoire territorial du Muretain agglo et finalisation du projet. Dès le lancement de la démarche, afin d'orienter et de suivre les travaux, un comité de pilotage restreint a été formé avec pour participants : le Vice-président du Muretain agglo chargé du développement territorial Jean-Louis Coll, le Directeur de cabinet Thierry Cot, mon Maître de stage, Directeur de l'Aménagement de l'Aménagement Urbain et péri-urbain Olivier Segrestin, et moi-même.

En dehors du travail à partir de la documentation sur les observatoires territoriaux qui a donné lieu à la définition du cadre conceptuel et méthodologique dans la première partie, cette deuxième partie reprend les trois étapes de la feuille de route qui ont structuré la démarche d'élaboration du projet

II- Etude comparative d'observatoires existants

Parmi les nombreux observatoires en accès libre sur internet que nous avons consultés nous en avons retenu plus particulièrement quatre qui nous ont semblé pertinents à titre d'exemples :

- Deux observatoires de communautés d'agglomération de taille comparable au Muretain agglo : **l'Observatoire Social et Territorial du Boulonnais - OSTB** (Communauté d'agglomération du Boulonnais, département du Pas-de-Calais, 118 623 habitants) et **l'Observatoire de Pays Mauges Communauté** (Communauté d'agglomération Mauges Communauté, département de Maine-et-Loire, 122 731 habitants) ;
- **l'Observatoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Poitiers** (département de la Vienne, 195 044 habitants) et **l'Observatoire territorial de la Communauté de communes du Pays de Valois - CCPV** (département de l'Oise, 56 000 habitants) qui se situent à deux échelles différentes du Muretain mais dont l'approche est comparable à celle qui pourrait être envisagée pour notre démarche.

L'étude comparative a porté sur les quatre éléments principaux entrant dans la démarche de projet de création d'un observatoire territorial : définitions et objectifs ; thématiques et indicateurs ; organisation et gouvernance ; outil et moyens techniques et humains.

1. Quelles définitions et quels objectifs ?

Pour l'Observatoire Social et Territorial du Boulonnais (OSTB) :

Présentation de l'OSTB

Qu'est-ce que l'Observatoire Social et Territorial du Boulonnais ?

L'Observatoire Social et Territorial du Boulonnais (OSTB) existe depuis 2003. Il a pour vocation à repérer les dysfonctionnements existants ou émergents dans l'agglomération boulonnaise, à travers l'analyse de multiples données appartenant à plusieurs thèmes.

« Des informations partagées pour une meilleure connaissance du territoire »

La volonté de la Communauté d'agglomération du Boulonnais a été dès le départ de partager les informations recueillies, que ce soit dans leur analyse comme pour leur utilisation.

« Un observatoire au service de l'action, des projets et de la décision »

L'OSTB est sollicité à tous les stades du processus de décision, à savoir dans le cadre d'études, de réalisation de diagnostic de territoire, d'accompagnement de projets mais également dans le cadre d'évaluations des politiques publiques.

Exemples : diagnostic dans le cadre du futur contrat de ville, de la stratégie territoriale, du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal, etc.

« Un outil dynamique tout au long de l'année »

Les missions de l'OSTB sont multiples :

- l'alimentation de sa banque de données : une collecte annuelle a lieu sur plusieurs mois. Les fournisseurs de chiffres sont variés (aussi bien locaux, que départementaux, régionaux ou encore nationaux),
- l'animation de groupes de travail thématiques (des réunions thématiques sont organisées afin d'analyser avec les acteurs concernés les informations collectées), les enquêtes et études menées (l'OSTB participe à la conduite et à l'analyse des résultats d'enquêtes ou les pilote directement).

Pour l'Observatoire de la Communauté d'agglomération Mauges Communauté :

QU'EST-CE QUE L'OBSERVATOIRE DE PAYS ?

Mauges Communauté anime un réseau de collecte, de traitement et de diffusion de données géographiques. Ce réseau associe l'agglomération aux 6 communes nouvelles de son territoire et aux partenaires divers.

Un observatoire au service de l'agglomération

L'Observatoire se construit autour de trois grands volets :

- Le SIG (Système d'Information Géographique)
- La statistique thématique
- La diffusion cartographique

Les objectifs de l'Observatoire

- Partager des informations géolocalisées sur diverses thématiques par la constitution de référentiels communs (bases de données et fonds cartographiques) ;
- Mutualiser et optimiser les informations par la définition et l'administration d'outils communs ;
- Aider à l'analyse précise et transversale des phénomènes ;
- Aider à la décision pour une meilleure connaissance et donc une meilleure gestion du territoire.

L'Observatoire, un soutien à l'échelle du territoire

- Une aide à la connaissance du territoire de l'intercommunalité grâce à une banque d'informations mutuelle;
- Une aide à la gestion pour les collectivités à travers le SIG ;
- Une aide à la réflexion puis à l'action avec des données utiles pour l'établissement de schémas d'aménagement, d'études d'impact d'infrastructures, d'analyses de la consommation d'espaces... ;
- Une aide à la promotion et à la prospection du territoire.

Pour l'Observatoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Poitiers :

 **PRINCIPES D'UN OBSERVATOIRE**

Il doit apporter une information brute ou déjà analysée, permettant aux acteurs sociaux, économiques et politiques de disposer d'une connaissance **régulière et évolutive** d'un territoire

=> *outil d'aide à la décision*
=> *outil d'évaluation du travail des acteurs, d'une politique publique.*

Il réduit le délai entre l'acquisition de la donnée et sa diffusion.

 **LES 7 MISSIONS DE L'OBSERVATOIRE DE POITIERS**

- **Centraliser** l'information statistique, les acquisitions de données pour et par les services et les communes de la CAP.
- **Coordonner** les demandes des services, des bureaux d'études externes et des observatoires internes existants (Habitat, Déplacements ...)
- **Informier** régulièrement les services et communes des données disponibles.
- **Garantir** la cohérence des informations quelque soit le thème traité (format de données, méthode de conception...)

 **MISSIONS DE L'OBSERVATOIRE DE POITIERS (suite)**

- **Mettre à disposition** de tous les services et communes des données brutes pour leurs besoins d'analyse et d'étude.
- **Produire des cartes, des graphiques et tableaux élaborés** et les mettre à disposition par l'intermédiaire d'un outil convivial via le portail Intranet et par des publications.
- Mettre à disposition les **outils de traitement nécessaires**, notamment cartographiques.

Pour l'Observatoire territorial de la Communauté de communes du Pays de Valois - CCPV :

■ L'observatoire... Que peut-on en faire?

<p>Consulter...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des données mises à jour annuellement à l'échelle des communes et des cantons • Une base documentaire des études documents d'orientations, projets, etc. concernant le Pays de Valois • Des données sur les découpages administratifs, la population, l'activité économique, le logement, le tourisme, etc. • Des cartographies présentant les résultats des indicateurs à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Valois • Effectuer des recherches par mot clé <p>Suivre...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les indicateurs les plus consultés • Les évolutions à l'échelle des communes des cantons et du Pays de Valois • Les indicateurs de suivi du Schéma Cohérence Territoriale • L'avancée de certains indicateurs au regard des objectifs fixés dans le SCoT 	<p>Télécharger...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des indicateurs selon des thématiques ou selon les années • Des cartographies et fonds de plans • Extraire les indicateurs en PDF • Extraire les données sous format tableur • Accéder à des outils dynamiques et fonds de plans cartographiques <p>Analyser...</p> <ul style="list-style-type: none"> • La répartition des valeurs des indicateurs par commune puis par canton et à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Valois • Comparer des données et cartographies selon différentes années lorsque les données sont disponibles 	<p>Contribuer...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajouter des commentaires en dessous de la cartographie • Exprimer le besoin de nouveaux indicateurs ou cartographies • Participer au groupe utilisateurs de l'observatoire
---	---	--

Le simple examen de leur présentation faite par les quatre observatoires au moyen des encadré ci-dessus fait ressortir les mots et expressions clés caractérisant la définition et les objectifs d'un observatoire territorial tels qu'évoqués dans le cadre conceptuel et méthodologique: connaissance du territoire, partage de l'information, diagnostic territorial, évolution, aide à la décision, outil dynamique, animation, analyse, partenariat, valorisation du territoire, prospective, évaluation des politiques publiques,

A partir de là et du contexte spécifique du territoire on peut avancer cette définition comme la plus pertinente à viser pour l'observatoire du Muretain aggro :

Construit autour d'une base de données rassemblant des indicateurs pertinents au regard des objectifs et des besoins exprimés, l'Observatoire territorial du Muretain aggro doit se concevoir comme un dispositif au service des élus et des acteurs du territoire, pour la connaissance du territoire et son évolution, pour anticiper les besoins et les attentes, aider aux orientations des politiques publiques et aux décisions pour leur mise en œuvre.

2. Quelles thématiques et quels indicateurs ?

Les thématiques principales figurant dans les exemples d'observatoires territoriaux sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Intercommunalité	Thématiques principales
CA Grand Poitiers	Population / emploi / ressources et transferts sociaux / précarité / santé / Délinquance / enfance et petite enfance / personnes âgées
CC Pays de Valois	Population- famille / Logement / Emploi / Revenus / Développement économique et Tourisme
CA du Boulonnais	Démographie / habitat / éducation-emploi-formation / précarité financière - niveau de ressources/ sécurité – prévention / santé – personnes âgées / petite enfance
CA de Mauges	SCOT (population, consommation d'espace, logement, environnement) / Economie / Mobilités

Parmi les nombreuses thématiques d'observation territoriale, celles qui sont le plus souvent abordées dans les exemples consultés sont :

L'observation des caractéristiques socio démographiques de la population,

L'observation du tissu économique,

L'observation de l'habitat,

L'observation de l'environnement,

L'observation des transports et des mobilités.

Au-delà des observatoires spécialisés sur une thématique (le plus souvent habitat, socio-économie, environnement...) les observatoires transversaux mettent un accent plus particulier sur une thématique en fonction des caractéristiques dominantes du territoire et des objectifs poursuivis.

Parmi les thématiques et indicateurs figurant dans les quatre exemples d'observatoires, et plus encore dans tous les observatoires consultés, notamment l'Observatoire des territoires du CEGET qui propose plus de 400 indicateurs regroupés en 18 grands groupes thématiques, déclinés en 82 thèmes, il s'agit de faire un choix raisonné et réaliste.

Les exemples étudiés montrent la nécessité d'une organisation simplifiée centrée sur les besoins essentiels.

Il s'agit pour le Muretain de ne pas observer dans tous les sens mais au contraire de cibler les champs les plus importants (économie, habitat ...) et les indicateurs caractéristiques des spécificités Muretaines : observatoire fiscal, transports...

L'expérience passée a montré que la collecte de ces données spécifiques n'était pas suffisante pour donner naissance à des groupes de travail.

Le défi pour l'Observatoire du Muretain est de collecter les données les plus intéressantes et utiles pour le territoire afin de permettre de mieux gérer la collectivité.

Un enjeu principal réside dans l'interprétation des résultats : il s'agit de faire émerger une réflexion, associant élus et techniciens, qui aide à l'élaboration d'une stratégie pour optimiser la gestion de la collectivité, notamment en matière financière.

L'observatoire doit être un lieu de réflexion, de partage de l'information, d'échanges : là réside la valeur ajoutée de l'Observatoire du Muretain.

3. Quelle organisation, quelle gouvernance ?

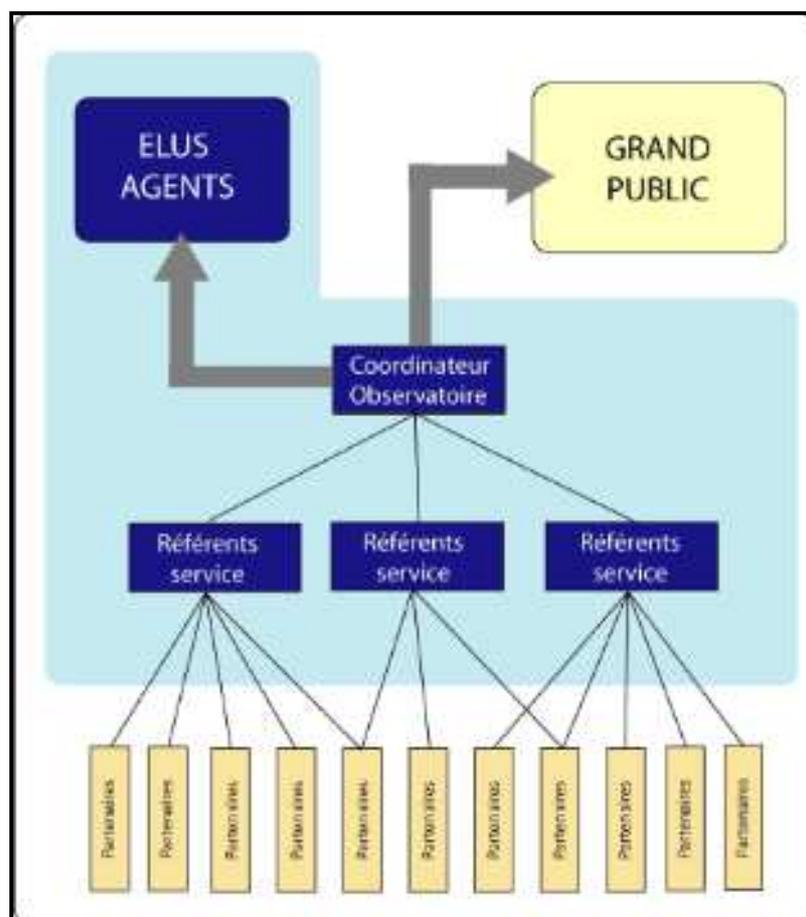
De la documentation consultée et des exemples d'observatoires existants il ressort qu'un observatoire territorial repose sur trois organes principaux :

- **Le comité de pilotage** : composé d'élus, de responsables administratifs et techniques de la structure porteuse de l'observatoire, il définit les besoins, valide le projet, décide des choix à effectuer à toutes les étapes de la démarche : thématiques, indicateurs, outil technique, modes de restitution et d'utilisation des données...

- **Un pôle de coordination** : composé d'une ou plusieurs personnes, il a en charge la conduite de l'observatoire : recueil des informations et des données, analyse et traitement des données, production et communication des résultats, relations avec les acteurs partenaires...

- **Les acteurs partenaires de l'observatoire** : fournisseurs et utilisateurs de données, structures ressources pour la mise en œuvre de l'outil d'observation, experts thématiques...

La figure ci-dessous représente schématiquement cette organisation de base :



Exemple de schéma d'organisation des acteurs d'un observatoire territorial

(Source : Observatoire CA Poitiers)

Les modes de gouvernance dans les exemples d'observatoires peuvent se résumer comme suit :

Intercommunalités	Mode de gouvernance
<p>CC Pays de Valois (56 000 hab)</p>	<p>Un groupe de travail élus-techniciens pour organisation et suivi du fonctionnement</p> <p>Une chargée de mission Aménagement du territoire et observatoire + un responsable informatique-SIG</p>
<p>CA du Boulonnais (118 723 hab)</p>	<p>Observatoire recentré sur les thématiques Démographie, Habitat, Economie et Précarité-Ressources pour les besoins prioritaires des services internes</p> <p>Ouverture au public – Fonctionnement à partir du site internet</p> <p>Un responsable de l'observatoire + une personne chargée du fonctionnement et de la communication</p>
<p>CA de Mauges (122 731 hab)</p>	<p>Adhésion par convention à une plateforme collaborative GEOPAL, programme commun de l'information géographique pour les acteurs publics des Pays de la Loire.</p> <p>Un chargé de mission pour le traitement des données</p>

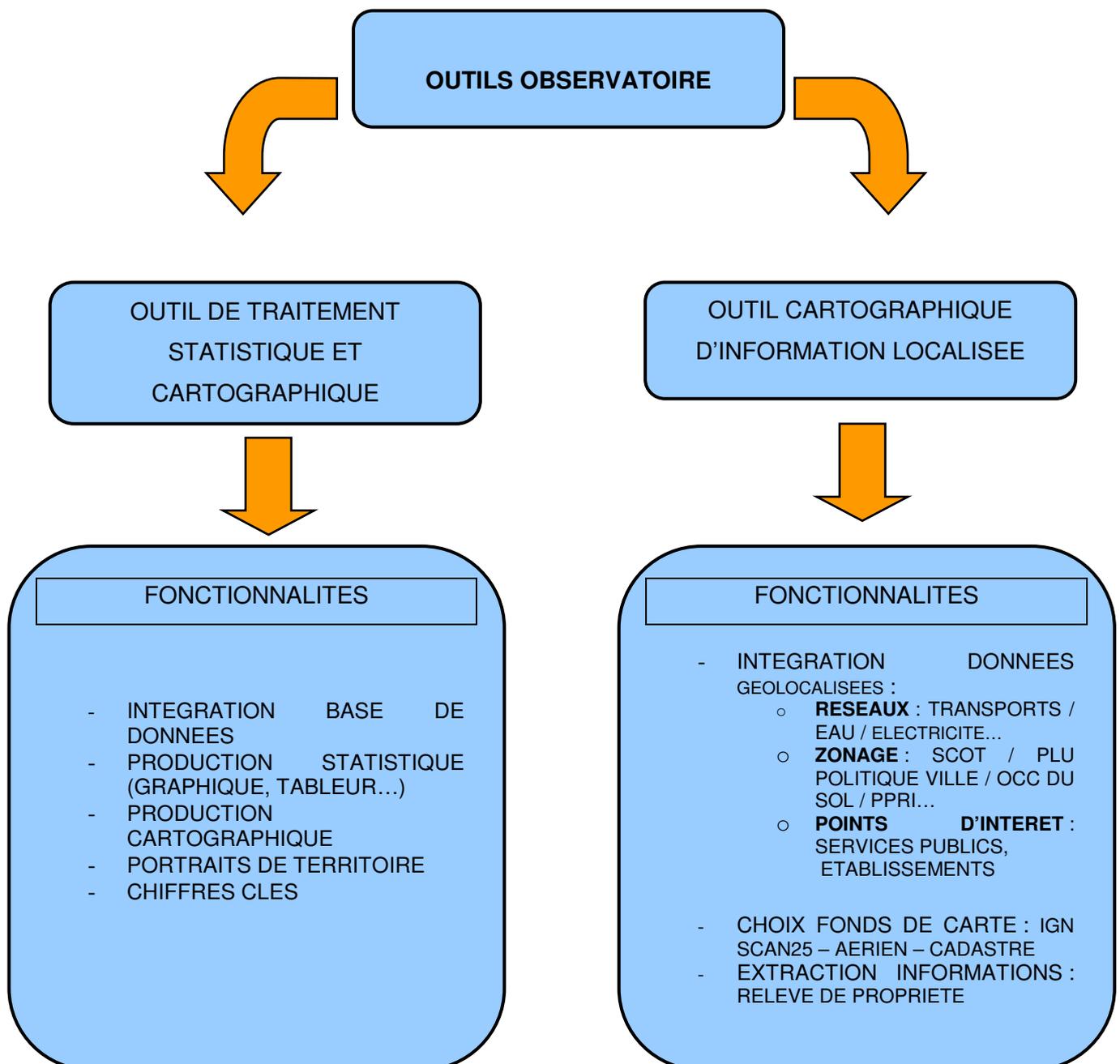
Conclusion sur la gouvernance

L'expérience des autres observatoires étudiés montre que le mode de gouvernance à la fois le plus simple à mettre en œuvre et le plus efficace consiste en un dispositif restreint comprenant :

- un groupe de pilotage, qui définit l'organisation et le programme d'actions de l'observatoire, et en assure le suivi ;
- une personne chargée de la collecte, l'actualisation et le traitement des données et leur restitution.
- des partenaires extérieurs, essentiellement fournisseurs de données.

4. Quels outils?

Au vu des différents observatoires étudiés et des entretiens avec des animateurs d'observatoire, il apparaît que les collectivités utilisent 2 types d'outil, hébergés sur leur site web, avec des fonctions différentes mais complémentaires, afin de construire un observatoire performant :



- **Un outil de traitement statistique et cartographique** dans lequel peuvent être intégrées les données en définissant des thématiques et indicateurs ; l'outil va traiter ces données et les diffuser sous forme de cartes, tableaux, graphiques... Cet outil donne à voir sur les tendances, les évolutions, les disparités... du territoire afin d'orienter et évaluer les politiques locales.

Parmi les observatoires pris en considération dans notre démarche comparative un outil de ce type est apparu comme particulièrement adapté, à la fois simple d'utilisation et performant : **l'outil Géoclip**.

Géoclip est un outil de cartographie statistique interactive sur Internet. Il propose également une fonction d'édition de portraits de territoire et il permet d'importer des données personnelles. Il possède un ensemble de fonctionnalités qui en font un véritable générateur d'observatoire territorial.¹²

La région PACA, par exemple, s'est dotée de cet outil pour son observatoire en l'hébergeant sur son site Internet permettant une visibilité à tout le monde. Il est également utilisé par l'Observatoire des territoires du CEGET et par PICTO – Stat, l'outil de cartographie statistique interactif des services de l'État de la région Occitanie. Il est en cours de mise en place au Conseil Départemental de la Haute Garonne.

- **Un outil cartographique d'information localisée, dit de cartographie communicante** qui consiste à construire une carte interactive du territoire où l'on pourra intégrer des données géolocalisées (points d'intérêt, zonage, réseaux...) Cet outil aide à connaître le territoire aussi bien pour les administrés (transport, tourisme ...) que pour les élus et techniciens (SCOT, PLU, Zones inondables...)

L'Observatoire de la communauté de communes du Pays de Valois utilise un outil de ce type : **Business Geografic. Dynmap**.

Il s'agit d'un outil carte interactive, outil de communication principalement destiné aux habitants d'un territoire : il est hébergé sur le site Internet et apparaît sous forme de carte interactive du territoire. A l'aide de menus déroulants cette carte affiche les nombreux points d'intérêt ou réseaux d'un territoire. Généralement les intercommunalités recensent plusieurs thématiques : les réseaux de transports principalement avec parfois les travaux en cours, les lieux touristiques (patrimoine bâti, sites classés, musées...), les équipements (scolaires, sports, administration...). La CC du Pays de Valois utilise cet outil seulement en intranet, par contre le Conseil départemental de la Haute Garonne l'utilise également mais en accès libre au public.

¹² Présentation détaillée de l'outil Géoclip : https://www.geoclip.fr/fr/presentation_geoclip_o3_fr_2015.pdf

Extrait de l'entretien accordé par la Chargée de mission de l'observatoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois à propos de la mise en place de l'observatoire:

« Pour faire simple, la mise en place d'un observatoire territorial fait suite à la réalisation du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) approuvé en 2011. La CCPV souhaitait se doter d'un outil pour suivre des indicateurs statistiques et géographiques par rapport aux orientations du SCOT.

Pour cela, la communauté de communes s'est dotée d'un WebSIG (un système d'information géographique déployé sur le web), « Dynmap » de chez Business Geografic. Dynmap est une solution informatique permettant de mettre en place des applications cartographiques et possède plusieurs modules dont le module observatoire. A noter que notre observatoire est basé sur une des premières versions du module.

Dans notre cas, la prise en main de ce logiciel nécessite toutefois des connaissances en SIG et en langage informatique SQL, mais je crois qu'il est possible de réaliser des indicateurs simples sans ces connaissances, ce sera seulement moins souple.

Il existe beaucoup de logiciels libres ou payants permettant de réaliser un observatoire de territoire.

Le conseil que je peux vous donner si vous souhaitez vous lancer dans cette réalisation c'est d'abord de bien définir les besoins des personnes visées (services ou élus, ou les deux, etc.).

Ensuite de bien anticiper la suite notamment les mises à jour qui est un travail très chronophage et de vérifier que la source de données utilisée pour réaliser un indicateur est facile à retrouver et à manipuler.

Notre observatoire a été monté par un prestataire qui a repris sans plus de réflexion les indicateurs du SCOT qui semblaient être réalisables, mais sans chercher plus loin. A mon arrivée, je me retrouve au final avec des indicateurs qui ne sont en réalité pas réalisables ou d'autres très difficiles à suivre.

Pour résumer, il faut une étude des besoins fonctionnels, et une étude des besoins techniques (serveur, technicien, logiciel, sources de données, etc) »

Conclusion

A partir des exemples d'observatoires consultés il semble que la question de l'outil ne doive pas poser de problème. Le choix de Geoclip paraît être le plus judicieux compte tenu de ses fonctionnalités et de la simplicité de sa mise en œuvre. Mais il ne permet de faire que du traitement et de la cartographie statistiques. Il est donc nécessaire d'avoir recours à un outil complémentaire du type WEBSIG comme « Business Geografic. Dynmap » pour la réalisation de cartes de localisation de points d'intérêt, de services, d'activités, d'équipements...

L'enjeu principal se situe donc au niveau de l'engagement de la structure dans le projet (élus et services), afin de définir clairement les attentes, les besoins, et partant de là le mode d'organisation, le choix des indicateurs et la structuration de la base de données, les formes de restitution des données (cartes, tableaux de bord, portraits de territoire, analyses thématiques.....).

L'examen des ressources internes du Muretain va permettre de progresser dans la démarche.

III- Les ressources internes du Muretain agglo

1. La consultation des services

Les temps d'échanges avec les différents services du Muretain agglo se sont déroulés durant le premier mois du stage, pour mesurer leurs attentes dans la perspective de la mise en place d'un observatoire, et connaître d'une part les indicateurs et données qu'ils ont en leur possession, et d'autre part ceux dont ils ne disposent pas et qu'ils aimeraient voir apparaître dans l'observatoire.

Ces temps d'échanges ont également permis d'identifier les différents outils métiers, qui servent aux services dans leur travail de tous les jours, et mesurer leur compatibilité avec le futur observatoire. Enfin il s'agissait aussi de différencier les données qui relèvent de l'information publique (élus, services habitants) et ce qui relève du confidentiel.

Tous les services sont intéressés par le projet d'observatoire. Ils y trouvent *« l'avantage de pouvoir centraliser toutes les données du territoire et donc à gagner du temps pour le recueil et le traitement des données. Ils y voient aussi une plus value en terme de SIG.*

Après la mise en place de l'observatoire, chaque service estime qu'*« il sera difficile de s'impliquer dans la mise à jour régulière de la base de données »* et de fait dans le fonctionnement de l'observatoire. Ils préconisent donc la nécessité de prévoir au minimum une fonction de chargé d'observatoire.

A propos des outils métiers, la plupart d'entre eux, même avec un accès réservé, semblent pouvoir être facilement intégrables dans l'observatoire notamment en procédant à une extraction de données.

Ces échanges ont permis de mesurer le potentiel de ressources en informations spécifiques possédées par les services et mobilisables par l'observatoire, en envisageant en particulier la mise en place de passerelles entre l'outil observatoire et les outils métiers

Nous présentons ci-dessous les ressources des différents services et les principaux avis qu'ils ont exprimés sur leurs attentes spécifiques de l'observatoire.

► Transports

Ce service possède des données sur l'offre de transports, la fréquentation des lignes du réseau de transports gratuit de l'agglo (« TamTam ») et du réseau Transdev, service d'autocars, sous traitant de Tisseo, qui couvre un territoire plus large que le Muretain.

Il possède également des données sur la fréquentation des 4 gares SNCF et les données du SIG du Muretain sur les différents tracés concernant la circulation et les transports.

Il « *souhaite obtenir des données plus complètes de la part de Tisseo et voit dans la création de l'observatoire et son lien avec le SIG la possibilité d'avoir notamment une meilleure connaissance des mobilités et d'anticiper les besoins* ».

► **Environnement**

Ce service possède des données sur la population exposée au risque d'inondation (PPRI -Plan de prévention du risque inondation) et sur les établissements à risque (ICPE -Installation classée pour la protection de l'environnement).

Il assure le suivi d'un tableau de bord de performance énergétique des établissements en intranet.

Il utilise l'outil d'information réglementaire Dekra Watson, d'accès réservé.

Il attend de l'observatoire « *un accès plus grand à des données environnementales d'autant plus nécessaire avec l'exercice des compétences Gemapi et eau et assainissement qui vont devenir obligatoires* » et également « *la possibilité de croisement avec des données sociodémographiques qui permettra d'effectuer un meilleur suivi des actions de l'Agenda 21* ».

► **Enfance / Petite Enfance**

Ce service possède des données sur les effectifs scolaires, les structures d'accueil et leur fréquentation (ALAE, centres aérés, écoles maternelles...), la restauration scolaire, les données de la CAF sur les prestations sociales dans la cadre de la convention avec l'agglomération.

Il voit dans la création de l'observatoire « *le moyen de réaliser des projections d'effectifs scolaires pour anticiper les besoins, à partir des données sur la population et la construction de logements* ».

► **Habitat**

Le service possède des données :

- de la base Sit@del2 du Ministère de la transition écologique et solidaire sur la construction de logements (logements autorisés et logements commencés, par type et par nature du projet) et sur le logement social.

-de l'Observatoire local des loyers de l'agglomération toulousaine qui donne un chiffre médian des loyers par secteur.

- sur le suivi de l'occupation du parc locatif social : caractéristiques du parc social, qualification de l'occupation, éléments de contexte sur la commune.

Ce service attend de l'observatoire « *l'accès aux données sociodémographiques qui permettra de mieux évaluer les besoins en logements et donc mieux adapter l'offre, notamment en matière de logement social* ».

Il espère également que « *l'observatoire donnera la possibilité d'accéder à des données sur les loyers qui manquent actuellement* ».

► **Finances**

Le service utilise quatre outils métiers, d'accès réservé :

- **l'Observatoire Fiscal d'Expertise et d'Analyse (OFEA Web):**

OFEA Web est préalablement alimenté des données fiscales des ménages et des professionnels. « *Puissant outil d'interrogation multi taxes et multicritères, il permet de consulter, d'analyser, de simuler, mais aussi de*

disposer de toutes les informations nécessaires à la mise en place d'une politique fiscale allant du vote des taux à l'optimisation des bases ». Ses principaux indicateurs concernent : les impôts (base et cotisations) ; le cadastre (valeur locative et occupation) ; l'expertise de la fiscalité locale ; l'inventaire des états fiscaux ; des liens spécialisés sur la fiscalité locale.

- **Finance Active** : met à disposition des outils de gestion pour la dette et les financements, la dette garantie, la prospective financière.

- **l'outil Sedit Marianne** : module WEB permettant le suivi et la gestion financière du budget de la collectivité.

- **l'outil Galion** : logiciel de gestion des aides au logement (suivi des opérations de la demande de financement jusqu'à la mise en chantier).

Le service Finances dispose donc d'outils particulièrement performants. Le responsable estime qu' *« il est dommage que les nombreuses données produites soient utilisées seulement en interne pour les besoins immédiats de la gestion de la collectivité. Il sera intéressant de lier le futur observatoire transversal et l'observatoire des finances notamment afin de croiser les données de l'un et de l'autre et aller ainsi plus loin dans leur traitement et leur utilisation»*.

► Développement économique

Le service utilise deux outils :

- **AGDE** (Analyse et Gestion des données des établissements) est l'outil principalement utilisé : il permet une connaissance des entreprises, de leurs dirigeants, des données détaillées les concernant (activité, effectifs, développement, etc.),

Il permet aussi la mise en place et l'animation de l'immobilier économique (offre et demande), l'analyse des créations et disparitions d'entreprises, le suivi de l'activité de la Maison de l'emploi (offre et demande d'emploi).

- **Score et décisions** : outil d'informations juridiques et financières, et d'évaluation des entreprises.

Centré principalement sur les entreprises, le service attend de sa liaison avec l'observatoire *« la possibilité de s'ouvrir à d'autres données, par exemple à l'analyse des mobilités domicile-travail pour s'informer sur l'emploi réel dans le territoire »*.

2. L'ancien observatoire du Muretain

Un agent de la collectivité était spécialement chargé de l'observatoire : il nous en a présenté les caractéristiques. Au niveau de l'architecture thématique on y trouve principalement, en termes de données et d'indicateurs, les domaines de la démographie et de l'habitat, et aussi les principales données économiques.

Au niveau de sa structuration, il est accessible en intranet dans des dossiers classés par thématique. Des tableurs Excel recensent les données. Des liens directs renvoient à des données plus précises traitées par communes, et des données comparatives avec le département ou la région. Certaines de ces données sont issues de conventions avec des fournisseurs de données tels que la CAF, FILOCOM, INSEE...

On trouve également dans des dossiers en intranet de nombreuses données sur d'autres thématiques (enfance / petite enfance, politique de la ville ...).

Une grosse base documentaire et méthodologique a aussi été réalisée pour permettre au mieux le traitement de ces données.

Enfin l'observatoire comporte également des supports cartographiques, concernant notamment les équipements et l'habitat.

Le tableau ci-dessous résume l'architecture thématique de cet ancien observatoire :

Thématiques	Sous thématiques	Indicateurs
Démographie	Aides aux ménages	Allocataires et population
		Types de prestations
	Population	Evolution démographique
	Evolution socio-économique des ménages	Composantes des ménages
		Revenus fiscaux des ménages
Economie	Emploi	
	Chômage	
	Etablissements	
Habitat	Demande de logements	
	Marché de la construction	Logements commencés
		Logements autorisés
	Marché de la location	
	Marché de l'accession	
	Suivi PLH - Parc habitat	Age du parc
		Généralités du parc
Offre logements locatifs sociaux		

Indicateurs contenus dans l'ancien observatoire du Muretain

Le Muretain étant lié à l'AUAT jusqu'en Juin 2016, l'objectif était de collecter des données au sein de leurs services avec les observatoires partenariaux que l'AUAT animait. (OPERA sur l'Economie, OPHA sur l'Habitat, SGGD sur les Transports...). A la sortie de l'AUAT, la collecte de données s'est révélée plus complexe. Les différents services du Muretain ont été priés de recenser toutes les données en leur possession, propres à leur service, pour alimenter l'observatoire.

Quelques portraits de territoire (sous forme de « newsletters ») étaient publiés concernant diverses thématiques (habitat, évolutions démographiques...) afin d'informer les services et les élus du territoire.

Selon le chargé de l'observatoire « *dans les derniers temps, le traitement et la diffusion se faisaient en interne à la demande particulière d'un service, par exemple la demande d'informations sur les logements sociaux du Muretain par le service habitat* ». Pour lui « *il n'y avait pas de véritable coordination permanente, bien établie,*

entre les élus, les services et l'observatoire. L'absence d'un outil spécifique pour le fonctionnement de l'observatoire ne permettait pas le traitement automatique des données et cela limitait les possibilités. Selon lui en effet « Pour avoir un observatoire performant il faut qu'il soit doté d'un outil adapté et d'un véritable service pour le faire fonctionner, pas seulement une personne... ».

Conclusion :

L'ancien observatoire contient beaucoup de données mais pas toujours bien structurées. Il y aurait donc un gros travail de tri à effectuer pour envisager de les intégrer dans le nouvel observatoire. De plus le périmètre de l'agglomération ayant changé, les données au niveau de l'ancienne CAM ne peuvent pas être utilisées telles quelles dans une étude sur l'évolution. Cependant les données communales, les analyses thématiques, les documents produits dans le cadre d'une étude de ce type peuvent être éventuellement intégrées dans une base documentaire.

3. L'outil WEBSIG du Muretain Agglo

Le Muretain Agglo s'est doté d'un outil d'information géographique localisée type WebSIG. Cet outil étant une des premières versions, il reste limité dans son administration et sa gestion : une nouvelle version va prochainement être installée permettant une gestion de chaque service sur celui-ci.

Cet outil SIG dénommé WebVilleServer est utilisé en Intranet et représente le territoire du Muretain avec différents indicateurs :

- Logement (vacant, indigne)
- GEMAPI (hydrographie)
- PLU
- SCOT
- Disponibilité foncière
- Risques (inondations, technologiques...)
- Haut débit
- Réseaux (gaz, électricité, assainissement...)
- Transports (Tam-Tam, Tisséo, covoiturage...)
- Environnement (déchetterie, point vert...)
- Zones d'activité économique (ZAE)
- Enfance et Jeunesse (établissements...)
- Politique de la ville (périmètre contrat de ville...)
- Services publics (mairie, police...)
- Occupation du sol

L'outil permet également de visualiser le cadastre. On peut visualiser tous ces indicateurs à partir d'un fond IGN Scan25 ou d'une photo aérienne.

« **WebVilleServer** est une solution de diffusion des données géographiques et de déploiement pour Internet / Intranet, tout particulièrement destinée à la consultation et la mise à jour du patrimoine territorial. Cette solution peut intégrer tout type de données liées à une base graphique. Elle s'organise autour d'une interface, qui privilégie l'affichage graphique des données. »¹³

On peut imaginer intégrer sur cet outil SIG des points d'intérêt, notamment sur le volet touristique pour informer la population sur le potentiel touristique du territoire du Muretain : pour cela cet outil devrait être ouvert au public depuis le site Internet de l'Agglo.

L'outil SIG du Muretain Agglo, voué à être amélioré prochainement, possède les mêmes fonctionnalités que « Business Geografic. Dynmap », l'outil cartographique d'information localisée décrit plus haut, utilisé par la CC Pays de Valois et le CD31.

IV- Les partenaires externes potentiels

Pour mettre en place un observatoire performant un des enjeux majeurs réside dans la collecte de données couvrant les thématiques répondant aux besoins, afin de créer une base de données solide avec une mise à jour régulière...

Au cours de notre étude nous nous sommes rendu compte que plusieurs structures effectuent ce travail de collecte depuis déjà plusieurs années : la DREAL Occitanie (ex Midi-Pyrénées), la DDT 31, le Conseil Départemental 31, Tisseo... Au lieu d'aller chercher des données un peu partout, en multipliant les acteurs fournisseurs de données et les partenariats, afin d'éviter du travail inutile et des doublons, il nous a paru opportun de prendre directement contact avec ces structures pour établir des partenariats durables.

Pour cela nous avons rencontré différents acteurs susceptibles de nous fournir les données nécessaires à l'élaboration de notre observatoire :

1. SMTC-Tisseo

SMTC-Tisséo est « l'Autorité organisatrice des mobilités de l'aire métropolitaine toulousaine ». Le Muretain agglo est l'une des quatre intercommunalités à avoir confié la délégation de la compétence transport au Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC), avec Toulouse Métropole, le Sicoval et le Syndicat Intercommunal des Transports Publics de la Région Toulousaine (SITPRT).

¹³ Présentation de WebVille Server sur le site : <http://case.webville.fr/WebVilleServer/Aide/index.htm>

Nous avons rencontré Christophe Doucet, Responsable Urbanisme et Mobilités au SMTC, qui nous a présenté les deux observatoires possédés par le SMTC :

► Observatoire du Plan de Déplacements Urbains – PDU de l’agglomération toulousaine (115 communes).

Cet observatoire est sous traité à l’AUAT. Il a pour vocation une approche globale autour de trois axes :

- Evaluation des objectifs du PDU
- Orientation des politiques de déplacements
- Evaluation de la mise en œuvre ou pas des actions.

A partir de cette année 2017 il va développer une approche territoriale à l’échelle des EPCI dont l’achèvement est prévu pour 2018/2019 : les données d’exploitation du SMTC seront intégrées dans leur propre SIG.

► Observatoire SGGD (Système de Gestion Globale des Déplacements)

Il a pour objet l’observation des déplacements :

- Données de la fréquentation ligne par ligne, avec profils d’utilisateurs (quand le bus possède un système de validation)
- Observation de la fréquentation des lignes ferroviaires (par gare)
- Observation du trafic routier (Autoroute, Grande départementale)

Les données font l’objet d’une mise à jour annuelle.

Le SMTC effectue également des enquêtes :

déplacements « origine- destination » tous les 3 à 4 ans ;

enquête ménages sur le territoire (sous traitée à l’AUAT pour exploitation)

► Le SMTC possède en plus un outil intéressant, plus value de l’observatoire : un outil de modélisation de trafic. Cet outil permet la création de scénarios, avec simulation de trafic dans le cadre de projets de développement urbain ou d’infrastructures (par exemple simulation de trafic et de congestion dans le cadre d’un projet de construction d’un pont..).

La ré-adhésion du Muretain au SMTC peut être une opportunité pour établir une convention de partenariat, avec une négociation possible sur le prix de la prestation (outil de modélisation) dans la mesure où ce serait un premier lien de ce type du SMTC avec une collectivité pour la simulation et l’exploitation de données sur un périmètre particulier.

Une convention de partenariat pourrait donner lieu à un échange de données pour le Muretain : extraction de données (tableur) - données intra et inter Muretain (ligne de bus, train).

Le SMTC traite et valorise les données uniquement au moment de la réalisation d’études.

Le SMTC peut mettre à disposition la couche transports SIG du Muretain avec les PDE (plan de déplacement entreprise) sur le territoire et le covoiturage.

Conclusion :

L'Observatoire SGGD du SMTC :

- Permet de vérifier si le service est bien utilisé
- Permet de définir un rayon d'attractivité (300m) par station
- Permet de définir et programmer les aménagements piétons aux abords des points d'arrêt
- Permet d'identifier les zones prioritaires à urbaniser
- Permet d'estimer les temps de parcours et d'identifier les points durs (zones à décongestionner)

2. Le Conseil départemental de la Haute-Garonne (CD31)

Le service observatoire du CD31 nous a été présenté par Boris Dupré, Responsable du Service études et observation des territoires, au sein de la Direction pour le Développement Équilibré du Territoire (DDET, ex-DAEDL). Le service regroupe un pôle études PETR/SCOT, un observatoire territorial et un observatoire touristique ; il compte cinq SIGistes.

► L'Observatoire touristique

Il a pour objet la gestion des données du tourisme dans le département de la Haute-Garonne, et fonctionne en partenariat avec le Comité départemental du tourisme (CDT31), Service développement des territoires, et le Service communication.

Il permet de connaître les offres d'hébergement officiel, l'offre globale manquant aujourd'hui de fiabilité avec les nouvelles offres proposées par Airbnb.

Il repose sur l'utilisation de l'outil Tourinsoft (Système d'Information Marketing et Touristique), générateur de la base de données tourisme (points d'intérêt, fréquentation...)

L'intérêt d'un observatoire touristique est de permettre de mieux exploiter le potentiel touristique local (valorisation du patrimoine bâti / non bâti) et de mieux communiquer sur l'offre touristique de proximité (gastronomie, produits du terroir...)

Ces données touristiques pourraient être intégrées au WEBSIG du Muretain (qui ne traite pas encore le volet touristique).

► L'Observatoire transversal

Le Département collecte depuis les années 2000 toutes les données permettant d'alimenter les SCOT à l'échelle départementale à travers une charte partenariale avec notamment l'INSEE (sociodémographie), la PAC (agriculture), MAJIC (foncier), l'IGN (SIG), l'URSSAF (activité économique), SIRENE (entreprises)... Il permet de produire des cartes avec géoréférencement de toutes les entreprises du département, des établissements scolaires (données du Rectorat), de l'habitat (copropriétés par exemple)...

Le CD31 dispose de 2 outils d'observation :

- Un outil communiquant : Géo Business Géografic (SIG)

Cet outil est le même que celui utilisé par la Communauté de communes du Pays de Valois, présenté plus haut.

A l'aide d'une carte interactive hébergée sur le site Internet du Département, il donne à voir les points d'intérêt du territoire (hébergement, points de vue..), les infrastructures (administrative, scolaire, sportives...) et les réseaux (transports).

- Un outil SIG avec exploitation de données : Géoclip, outil de cartographie statistique interactive sur Internet, générateur d'observatoire territorial, présenté plus haut.

Conclusion :

Fourniture de données :

Par convention, le Département peut nous apporter toutes ses données concernant le Muretain sur les différentes thématiques traitées. Cela est d'autant plus intéressant que les données sont collectées depuis de nombreuses données ce qui donne à voir sur les tendances et l'évolution.

Outils à mettre en place :

Les outils utilisés par le Département pourraient correspondre parfaitement aux besoins du Muretain, notamment l'outil Géoclip. Celui-ci sera bientôt accessible sur son site, et le Département pourrait fournir des droits d'accès direct sur son observatoire, avec une entrée spécifique sur le périmètre du Muretain, ce qui faciliterait grandement la collecte et le traitement des données.

3. La Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne (DDT31)

Le dispositif d'observation des territoires de la DDT31 nous a été présenté par Charlotte Aussillous, Chef d'Unité Observatoires et Doctrine au sein du Service Logement et Construction Durables.

La DDT31 dispose d'un outil d'observation de l'habitat : KOALHA (Kit pour l'Observation et l'Analyse sur le Logement et l'Habitat)

L'outil KOALHA réunit des données sur :

- la population (sources FILOCOM, base de données communales sur les logements et leur occupation : foncier, propriétaires, revenu sur le logement + INSEE FILOSOFI, Fichier Localisé Social et Fiscal : revenus)
- la fragilité face aux logements
- l'attribution des logements sociaux (demande et attribution / typologie)
- les résidences principales / parc HLM / Mode d'occupation
- le Fonds de solidarité pour le logement-FSL (aides au logement)
- le foncier : le service Demande de Valeurs Foncières (DVF) de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) qui permet de connaître les transactions immobilières intervenues au cours des cinq dernières années ;

MAJIC (Mise A Jour des Informations Cadastrales) qui permet l'accès aux données du cadastre.

Ces données sont à l'échelle communale. L'outil permet d'extraire des données brutes, de traiter ces données sous forme de graphiques.

L'outil permet de sélectionner des communes à l'aide des codes INSEE pour étudier un périmètre précis, et d'ajouter un territoire de référence (département, région) intéressant pour la comparaison.

La DDT31 utilise également un observatoire de la consommation des espaces (outil Medispo) et le SIG CAF fournissant les données sur les allocataires.

Conclusion :

Il est possible d'envisager un conventionnement pour le droit d'accès à l'outil.

L'outil Koalha et les données habitat du CD31 sont complémentaires et riches en données pour la thématique habitat.

4. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Occitanie

Le chargé des données statistiques de la DREAL est basé à Montpellier. Les données traitées par la DREAL sont régulièrement intégrées dans leur observatoire PICTO – Stat, outil de cartographie statistique interactif des services de l'État de la région Occitanie. « *PICTO – Stat est basé sur l'outil Géoclip qui permet d'accéder à une cartographie interactive de données statistiques en ligne, de les télécharger, de visualiser des rapports territoriaux, ...* »¹⁴

Il suffit d'établir un accord d'accès intégral à leurs données via les serveurs TJS de Géoclip.

5. La société Emc3 - Géoclip

Emc3 est la société éditrice de Géoclip. Eric Mauvière, concepteur de Géoclip, chargé de la Direction, de la représentation, et du développement de Emc3, et Eugénie Clément, chargée des statistiques et de la Data Viz', nous ont présenté l'outil Géoclip, ses fonctionnalités et les conditions et modalités pour son éventuelle mise en place au Muretain aggro.

L'objectif de Géoclip est de mettre à disposition un outil simple pour les utilisateurs. Il est utilisé par des communes, des collectivités, des ministères... C'est un outil de valorisation d'un territoire, et également un outil de communication par la production de cartes.

Géoclip offre une capacité d'adaptation suivant les besoins de l'utilisateur, avec la possibilité :

- de varier les échelles de territoires ;
- de générer automatiquement des portraits et rapports de territoire ;
- de compléter les données par des indicateurs à la carte.

Le tarif de mise à disposition de Géoclip est d'environ 15 000 € HT, auquel s'ajoutent des frais de formation et de mise en service de 5000 €, ce qui représente un coût total d'environ 20 000 euros.

Cette prestation permet de bénéficier des dernières mises à jour et d'un an de maintenance corrective gratuite. Au-delà d'un an le coût de maintenance de l'outil est de 3 000 euros/an.

La mise en place de l'outil comporte les opérations successives suivantes :

- montage des applications ;
- création des fonds de carte et couches géographiques ;
- intégration des indicateurs ;
- aide à la création de liens avec les fournisseurs de données.

Il est possible d'importer des données à partir de serveurs externes (TJS) interconnectés dans l'outil Géoclip, soit directement si les données sont ouvertes au public, soit par un accord de partenariat avec le fournisseur des données.

En l'absence de serveur TJS il faut récupérer les données sur clé et les intégrer manuellement dans l'outil Géoclip, ce qui représente une manipulation simple et rapide.

¹⁴ Présentation de PICTO-Stat : http://www.picto-occitanie.fr/accueil/applications/picto_stat

La base de données serait hébergée en interne à l'agglomération : initialement la base est vide, l'agglomération la remplit avec ses indicateurs et avec ceux des partenaires (l'utilisateur peut intégrer très facilement ses propres données).

Géoclip possède un catalogue de données et d'indicateurs très riche (il est possible d'acheter un pack de données par thématiques).

Dans la procédure de mise en place Emc3 s'engage à fournir des didacticiels vidéo, ainsi que des exemples de productions pour certaines thématiques, et un devis type expliquant les modalités techniques.

Conclusion : La présentation détaillée des fonctionnalités de l'outil, des conditions et des modalités de sa mise en place, la démonstration de sa simplicité d'utilisation et des possibilités d'interconnexions avec les partenaires potentiels, via des serveurs externes TJS, confirment Géoclip comme le choix le plus adapté pour l'observatoire du Muretain.

6. L'Université Toulouse Jean Jaurès.

Suivant les avis exprimés au Comité de pilotage, l'Université devrait être sollicitée, notamment les enseignants-chercheurs du laboratoire LISST. Elle interviendrait dans le cadre d'études spécifiques sur la base de conventions annuelles de prestation de service selon des modalités à préciser lorsque la mise en place de l'observatoire sera engagée. Un certain nombre de questions traitées par année pourraient faire l'objet d'une analyse scientifique.

V- La finalisation du projet d'observatoire territorial du Muretain agglomération

En conclusion de la démarche ayant conduit de l'étude comparative d'observatoires existants aux potentialités offertes par le partenariat externe, en passant par les ressources internes du Muretain, il apparaît que le choix le plus simple et le plus opérationnel est de proposer d'utiliser l'outil Géoclip pour générer l'observatoire territorial du Muretain agglomération, et, en complément, le Web SIG existant du Muretain comme outil cartographique d'information localisée.

Cette même démarche nous a permis de mettre en évidence les indicateurs qui paraissent devoir être pris en compte en considérant la fréquence de leur utilisation par d'autres observatoires et par l'intérêt potentiel qu'ils représentent par rapport aux attentes.

1. Les indicateurs

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs qui paraissent intéressants à mobiliser à partir de sources externes ou provenant des services du Muretain. Ils seront proposés comme base de réflexion aux élus pour le choix définitif des indicateurs devant constituer la base de données.

THEMATIQUES	INDICATEURS	INTERET
Socio démographie	Population – âge – natalité – densité – flux population – composition ménages	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Anticiper les typologies et le nombre de logements ▶ Anticiper les équipements scolaires, petite enfance, services aux personnes âgées ▶ Planifier les extensions urbaines, identifier les territoires à rééquilibrer ▶ Estimer l'évolution des recettes fiscales liées aux ménages
	Revenus – formation – aides sociales – activité - chômage	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Identifier les populations nécessitant des actions de solidarité comme la Politique de la Ville et CCAS (centre communal d'action sociale) ▶ Mieux attribuer les Logements locatifs sociaux en faveur de la mixité sociale
Fiscalité	Potentiel financier par habitant – impôts locaux – capacité autofinancement – taxes votées	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Permet de mesurer la situation financière de la collectivité ▶ Evaluer les marges de manœuvre pour le fonctionnement courant ▶ Aide à la décision et à l'évaluation des projets en termes d'investissement
Enfance / Petite Enfance	Effectif scolaire – crèche – garderie – centre de loisirs – capacité d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Permet d'anticiper les évolutions à 5-10 ans au vu des extensions urbaines programmées
Tissu économique	Emploi salarié – secteur activité – entreprises (implantation + survie) – commerces	<ul style="list-style-type: none"> ▶ permet de s'informer sur la demande et l'offre d'implantations d'entreprises ▶ prendre conscience des problèmes dont souffrent certaines entreprises (taux survie) ▶ Permet de qualifier les futures ZAE ▶ s'informer sur les implantations commerciales et instruire plus rapidement les demandes (volet aménagement commercial SCOT)
Foncier	Evolution des prix du foncier – disponibilité foncière	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Intérêts économique : maîtriser l'action foncière pour le développement d'activités ▶ aide à la mise en place des plans d'action foncière pour les communes ▶ informe sur la valeur agricole des terrains non bâti
Habitat	Caractéristiques parc habitat – logement social – occupation parc locatif social – loyer – suivi construction – fragilités face au logement – aides et financement logement social	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Evaluer le dynamisme de la construction et le renouvellement du parc de logements. ▶ Identifier les besoins en logements et adapter l'offre ▶ Evaluer et assurer le suivi des disponibilités foncières pour la réalisation d'opérations de logements sociaux ▶ Suivi du PLH ▶ Identifier les besoins pour les futurs programmes de logement sociaux
Environnement	Pollution – qualité de l'air – eau – conso énergie – zones protégées	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en évidence les problèmes de santé (qualité air – eau – sonore) ▶ vérifier l'atteinte des objectifs de l'agenda 21 ▶ Identifier les zones à protéger et donner du sens aux continuités écologiques et ainsi adapter les règlements du SCOT aux réalités territoriales du Muretain
Transports mobilités	Offre – fréquentation – trajet origine / destination – trafic - simulation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vérification ratio service rendu – coût représenté par l'adhésion au SMTC ▶ Identifier rayon d'attractivité → donne à voir sur zones d'urbanisation futures ▶ estimer temps de parcours et identifier les points durs ▶ simulation trafic dans projet d'infrastructures

2. Une simulation de l'utilisation de Géoclip comme outil de l'observatoire

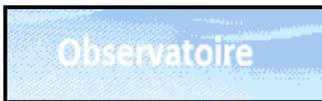
► Le Muretain aggro a choisi l'outil  pour générer l'observatoire.

► L'accès à l'observatoire se ferait par le site Internet de l'agglo → <http://www.agglo-muretain.fr/>

► Sur la page d'accueil du site de l'agglo → cliquer sur **Observatoire**



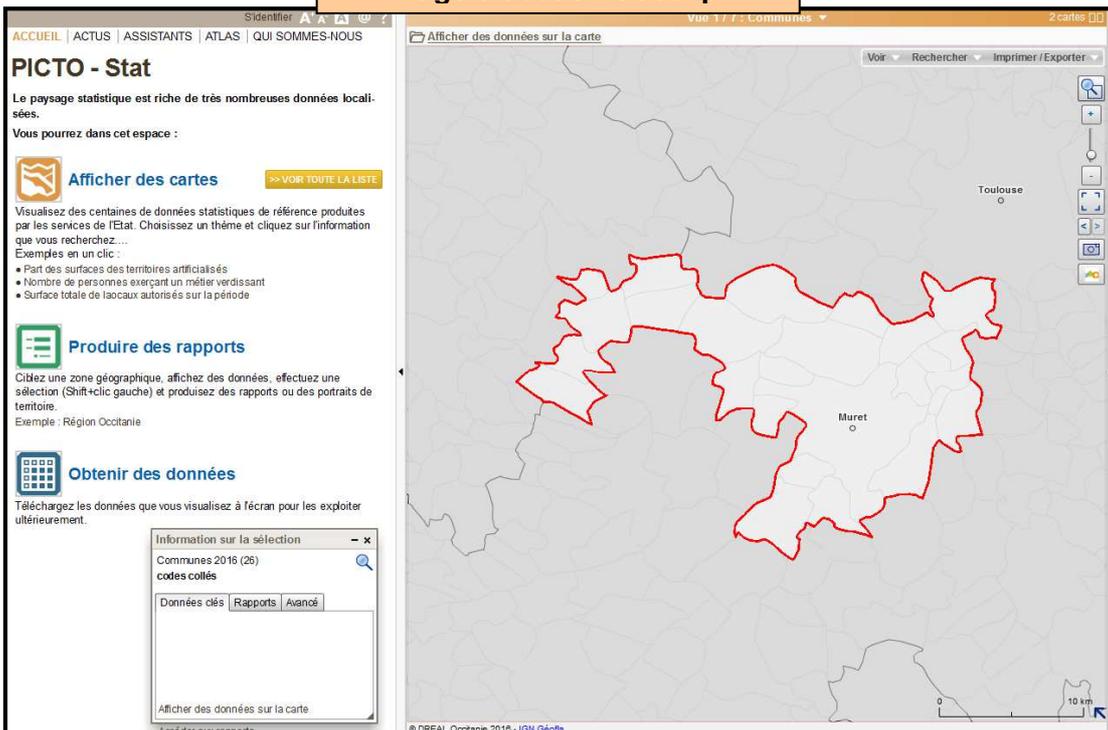
L'observatoire est accessible au public pour **Consultation**



L'observatoire est accessible aux élus et techniciens pour la **Gestion** complète de l'outil

Page d'accueil Géoclip

1



PICTO - Stat
Le paysage statistique est riche de très nombreuses données localisées.
Vous pourrez dans cet espace :

- Afficher des cartes** [VOIR TOUTE LA LISTE](#)
Visualisez des centaines de données statistiques de référence produites par les services de l'Etat. Choisissez un thème et cliquez sur l'information que vous recherchez...
Exemples en un clic :
 - Part des surfaces des territoires artificialisés
 - Nombre de personnes exerçant un métier verdissant
 - Surface totale de locaux autorisés sur la période
- Produire des rapports**
Ciblez une zone géographique, affichez des données, effectuez une sélection (Shift+clic gauche) et produisez des rapports ou des portraits de territoire.
Exemple : Région Occitanie
- Obtenir des données**
Téléchargez les données que vous visualisez à l'écran pour les exploiter ultérieurement.

Information sur la sélection
Communes 2016 (26)
codes collés
Données clés | Rapports | Avancé

Afficher des données sur la carte

© CREAL Occitanie 2016 - IGN Géoclip

2

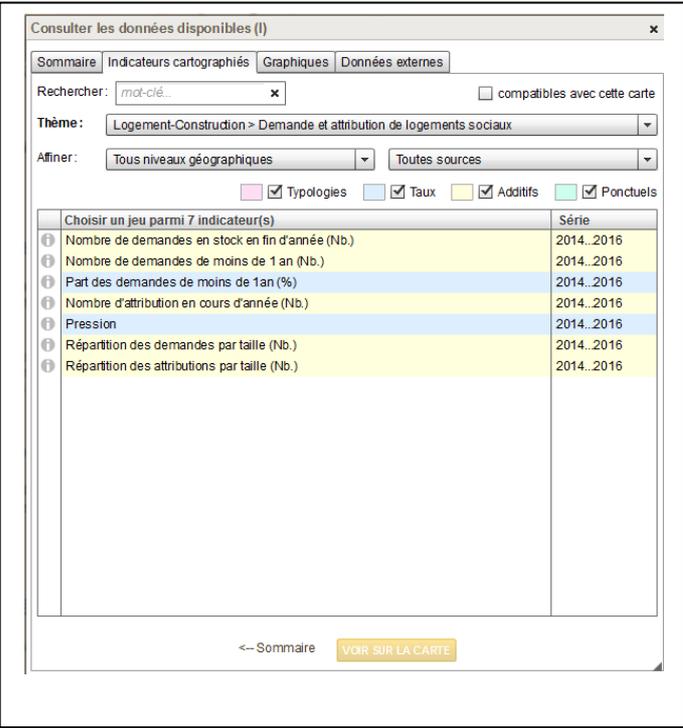
3

Les périmètres d'études sont personnalisables, ils vont de l'échelle Nationale à l'échelle IRIS
La visualisation de données par carroyage de 200 m est également possible

1



► Géoclip propose une architecture des thématiques simple et organisée. Cette architecture est entièrement personnalisable en fonction des besoins.



► Après le choix d'une thématique, une liste d'indicateurs apparaît avec en option le niveau géographique d'étude ainsi que le choix des sources
► Géoclip propose également l'importation d'indicateurs et de données personnelles (géolocalisables)

Une des **plus-values** de cet outil réside dans l'**enrichissement constant** de données et couches via des **serveurs externes**. Ces serveurs sont accessibles depuis Géoclip ; ils sont alimentés par des organismes producteurs de données comme la DREAL, le CGET, CGDT, GEOIDD ...

2

 Produire des rapports

Des rapports, portraits, ainsi que des chiffres clés de territoire sont générés automatiquement après la sélection d'un périmètre (région, département, EPCI, communes, IRIS...)

Exemples de thématiques abordées dans les rapports territoriaux



- Les résidences principales
- Carte de présentation
- La population
- Âge de la population
- Les ménages
- Parc des logements
- Construction de logements
- Construction de locaux
- Les résidences principales**
- Occupation du sol



Rapport territorial : codes collés

Les résidences principales

Résidences principales (définition)
 Une résidence principale est, selon la définition de l'INSEE, un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

	Sélection 2012	Occitanie 2012	Sélection év. 2007 - 2012	Occitanie év. 2007 - 2012
Nb. total de rés. princ.	44 750	2 529 007	13,3	6,9
Propriétaires occupants	28 824	1 510 008	11,6	6,9
Locataires privés	9 809	735 140	19,2	8,1
Locataires HLM	5 201	215 392	16,4	7,8
Autres occupations	916	68 467	-5,1	-8

source : Insee - RP - 2012

	Sélection 2012	Occitanie 2012
Part des prop. occup. (%)	64,4	59,7
Part des loc. priv. (%)	21,9	29,1
Part des loc. HLM (%)	11,6	9,5
Autres occupations (%)	2	2,7

source : Insee - RP - 2012

	Sélection 2012	Occitanie 2012	Sélection év. 2007 - 2012	Occitanie év. 2007 - 2012
Moins de 2 ans	6 146	381 248	19,4	6,6
Entre 2 et 4 ans (%)	20	21	1,5	4
Entre 5 et 9 ans (%)	18	17	-11,1	-9,8
10 ans et plus	21 594	1 198 656	16,2	9,4

source : Insee - RP - 2012

	Sélection 2012	Occitanie 2012
Moins de 2 ans (%)	13,7	15,1
Entre 2 et 4 ans (%)	20,4	21
Entre 5 et 9 ans (%)	17,6	16,6
10 ans et plus (%)	48,3	47,4

source : Insee - RP - 2012

	Sélection 2012	Occitanie 2012	Sélection év. 2007 -	Occitanie év. 2007 -
Réseau urbain	37	28 330	131,3	0,4
Gaz de ville	17 748	701 985	1,2	-0,9
Fioul (mazout)	2 202	292 685	-25,4	-20,1
Électricité	19 966	1 081 729	30	18,5
Gaz en bouteille	811	62 024	-14,2	-20,1
Autre système	3 986	362 254	48,2	32,4

source : Insee - RP - 2012

	Sélection 2012	Occitanie 2012
Réseau urbain (%)	0,1	1,1
Gaz de ville (%)	39,7	27,8
Fioul (mazout) (%)	4,9	11,6
Électricité (%)	44,6	42,8
Gaz en bouteille (%)	1,8	2,5
Autre système (%)	8,9	14,3

source : Insee - RP - 2012

Exemple de rapport territorial sur les résidences principales du Muretain aggro

Consulter les données disponibles (I)

Sommaire Indicateurs cartographiés Graphiques Données externes

Rechercher: compatibles avec cette carte

Thème: Socio-économie > Démographie

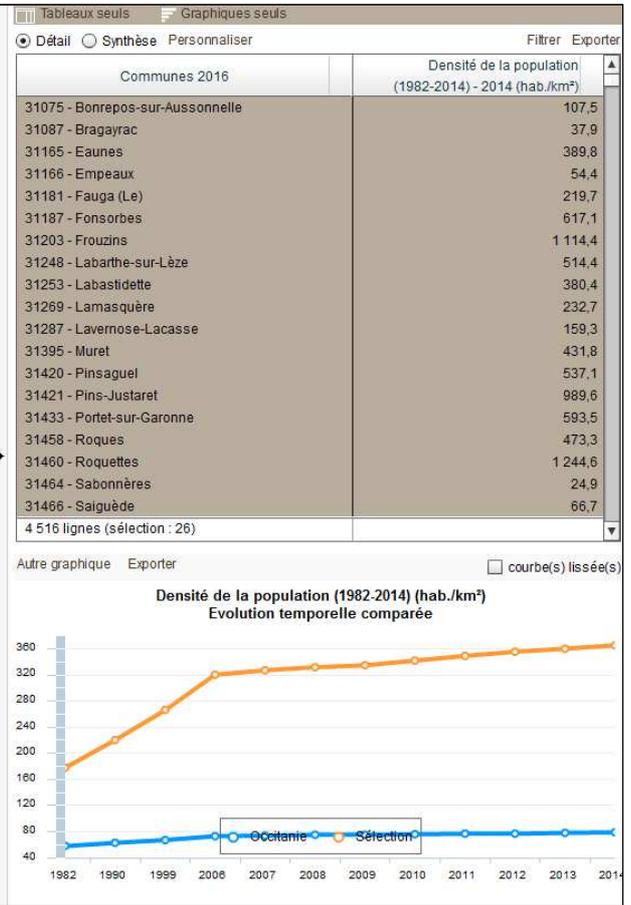
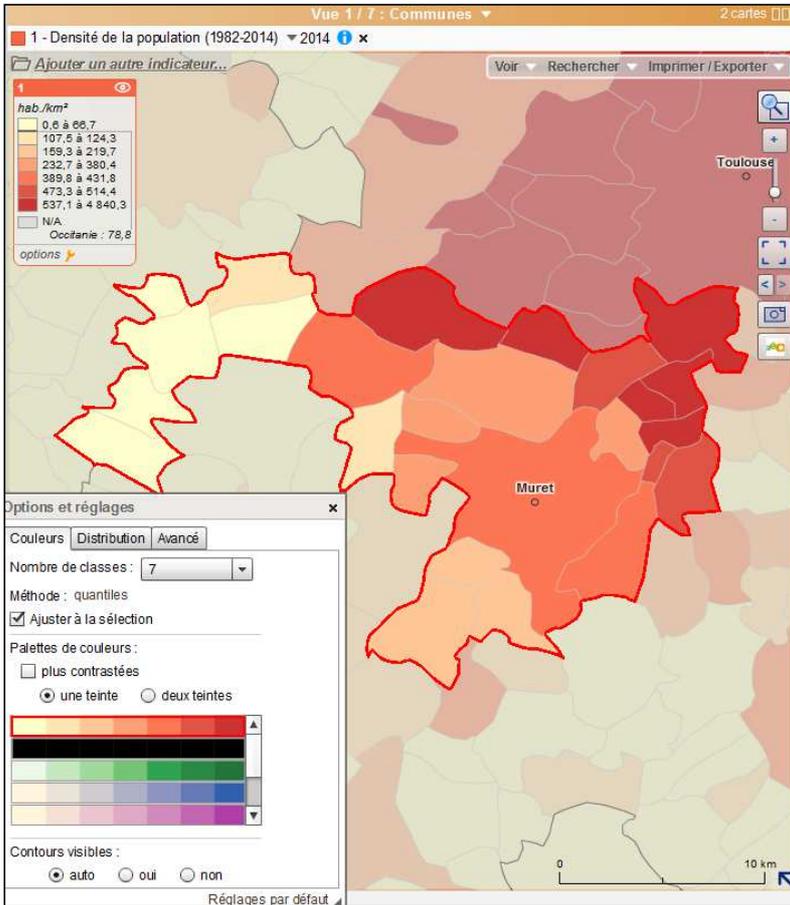
Affiner: Tous niveaux géographiques Toutes sources

Typologies Taux Additifs Ponctuels

Choisir un jeu parmi 9 indicateur(s)	Série
Population municipale (1982-2014) (hab.)	1982...2014
Densité de la population (1982-2014) (hab./km²)	1982...2014
Part de la population 0-14 ans (%)	2008...2013
Part de la population 15-29 ans (%)	2008...2013
Part de la population 30-44 ans (%)	2008...2013
Part de la population 45-59 ans (%)	2008...2013
Part de la population 60-74 ans (%)	2008...2013
Part de la population 75 ans et plus (%)	2008...2013
Indice de jeunesse	2008...2013

SELECTION INDICATEURS

DONNEES PAR COMMUNE



MODIFICATION POUR EXPORTATION :

- METHODE CALCUL
- PALETTE COULEURS
- SYMBOLES
- ANIMATION TEMPORELLE

DONNEES CARTOGRAPHIEES

TRAITEMENT GRAPHIQUE

3



Obtenir des données

Sélection : codes collés
Thème : Données importées
Source : DGFIP, 2015, DGFIP, 2015 - Insee, RP 2013
Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur

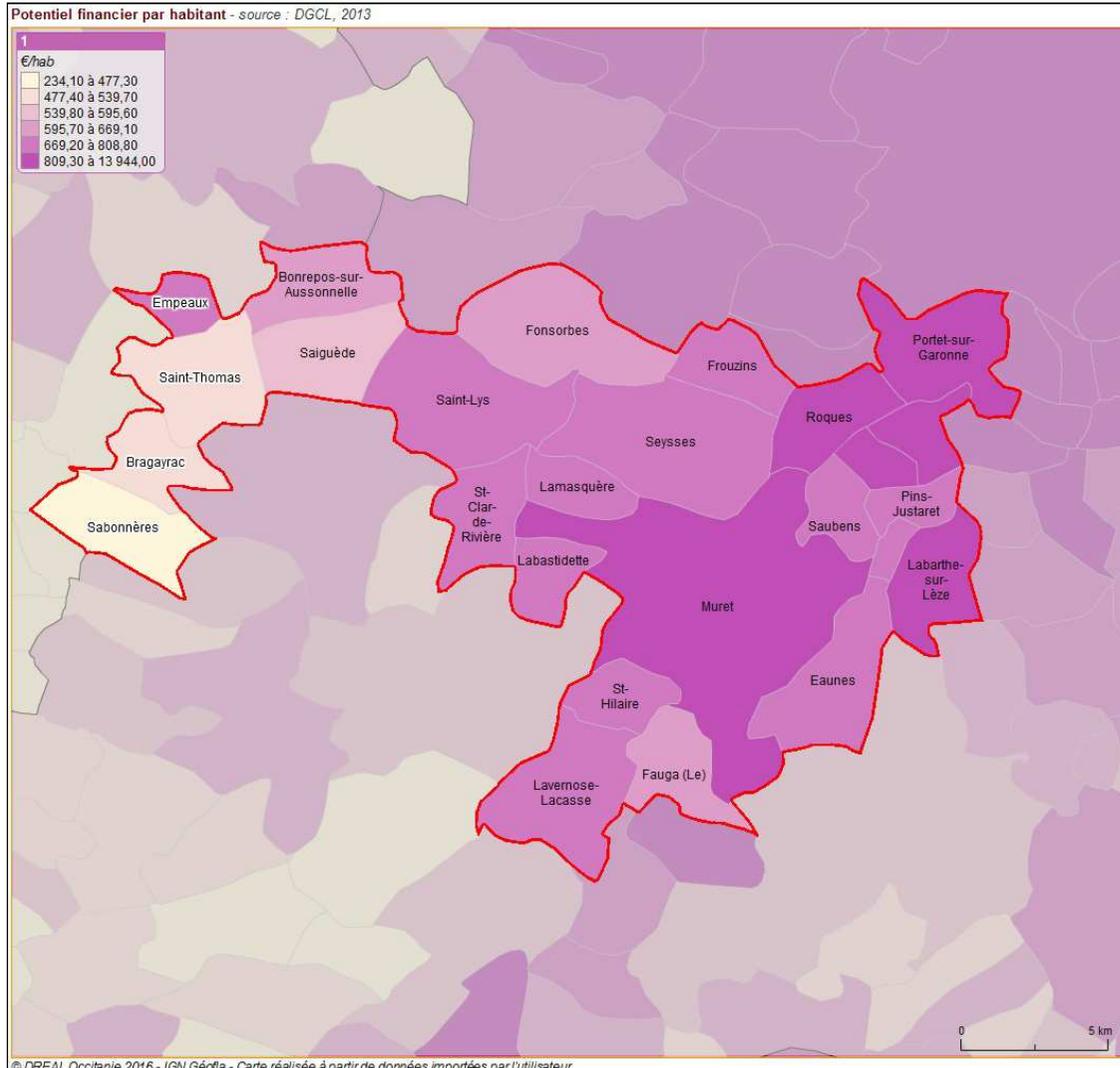
Communes 2016	Produits de la taxe d'habitation (€)	Produits de la taxe d'habitation rapportés au nombre de résidences principales et de résidences secondaires (€/résid. principale et secondaire)
31075 - Bonrepos-sur-Aussonnelle	317 061,00	832,20
31087 - Bragayrac	55 887,00	476,00
31165 - Eaunes	1 673 228,00	715,10
31166 - Empeaux	52 146,00	495,70
31181 - Fauga (Le)	446 312,00	627,70
31187 - Fonsorbes	3 795 404,00	842,40
31203 - Frouzins	2 480 353,00	725,00
31248 - Labarthe-sur-Lèze	1 806 339,00	910,70
31253 - Labastidette	598 190,00	671,30
31269 - Lamasquère	426 118,00	819,70
31287 - Laverose-Lacasse	691 984,00	627,20
31395 - Muret	7 083 424,00	653,30
31420 - Pinsaguel	840 141,00	697,40
31421 - Pins-Justaret	1 547 798,00	878,80
31433 - Portet-sur-Garonne	2 073 205,00	539,80
31458 - Roques	954 363,00	567,20
31460 - Roquettes	1 273 705,00	716,90
31464 - Sabonnères	65 522,00	509,60
31466 - Saiguède	242 332,00	818,60
31475 - Saint-Clar-de-Rivière	340 915,00	718,80
31486 - Saint-Hilaire	231 711,00	590,70
31499 - Saint-Lys	2 767 030,00	797,00
31518 - Saint-Thomas	124 709,00	574,70
31533 - Saubens	748 909,00	955,40
31547 - Seysses	2 152 797,00	792,30
31580 - Villate	248 296,00	767,00



Exemple d'extraction de données concernant la taxe d'habitation sous forme de
tableau

Fiscalité

Potentiel financier par habitant - source : DGCL, 2013



© DREAL Occitanie 2016 - IGN GéoFla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur

Tableau produits de la taxe habitation 2015 / Potentiel financier



Sélection : codes collés
Thème : Données importées
Source : DGCL, 2013, DGFiP, 2015
Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur

Communes 2016	Produits de la taxe d'habitation (€)	Potentiel financier par habitant (€/hab)
31075 - Bonrepos-sur-Aussonnelle	317 061,00	641,40
31087 - Bragayrac	55 687,00	503,50
31165 - Eaunes	1 673 228,00	749,90
31166 - Empeaux	52 146,00	696,00
31181 - Fauga (Le)	446 312,00	656,90
31187 - Fonsorbes	3 795 404,00	614,30
31203 - Frouzins	2 480 353,00	736,30
31248 - Labarthe-sur-Lèze	1 806 339,00	835,60
31253 - Labastidette	598 190,00	723,40
31269 - Lamasquère	426 118,00	707,80
31287 - Lavermose-Lacasse	691 984,00	713,90
31395 - Muret	7 063 424,00	966,60
31420 - Pinsaguel	840 141,00	973,40
31421 - Pins-Justaret	1 547 798,00	757,80
31433 - Portet-sur-Garonne	2 073 205,00	1 652,10
31458 - Roques	954 363,00	1 303,10
31460 - Roquettes	1 273 705,00	824,90
31464 - Sabonnères	65 522,00	458,50
31466 - Saiguède	242 332,00	573,60
31475 - Saint-Clar-de-Rivière	340 915,00	689,40
31486 - Saint-Hilaire	231 711,00	681,40
31499 - Saint-Lys	2 767 030,00	731,70
31518 - Saint-Thomas	124 709,00	537,60
31533 - Saubens	748 909,00	760,90
31547 - Seysses	2 152 797,00	708,60
31580 - Villate	248 296,00	767,30

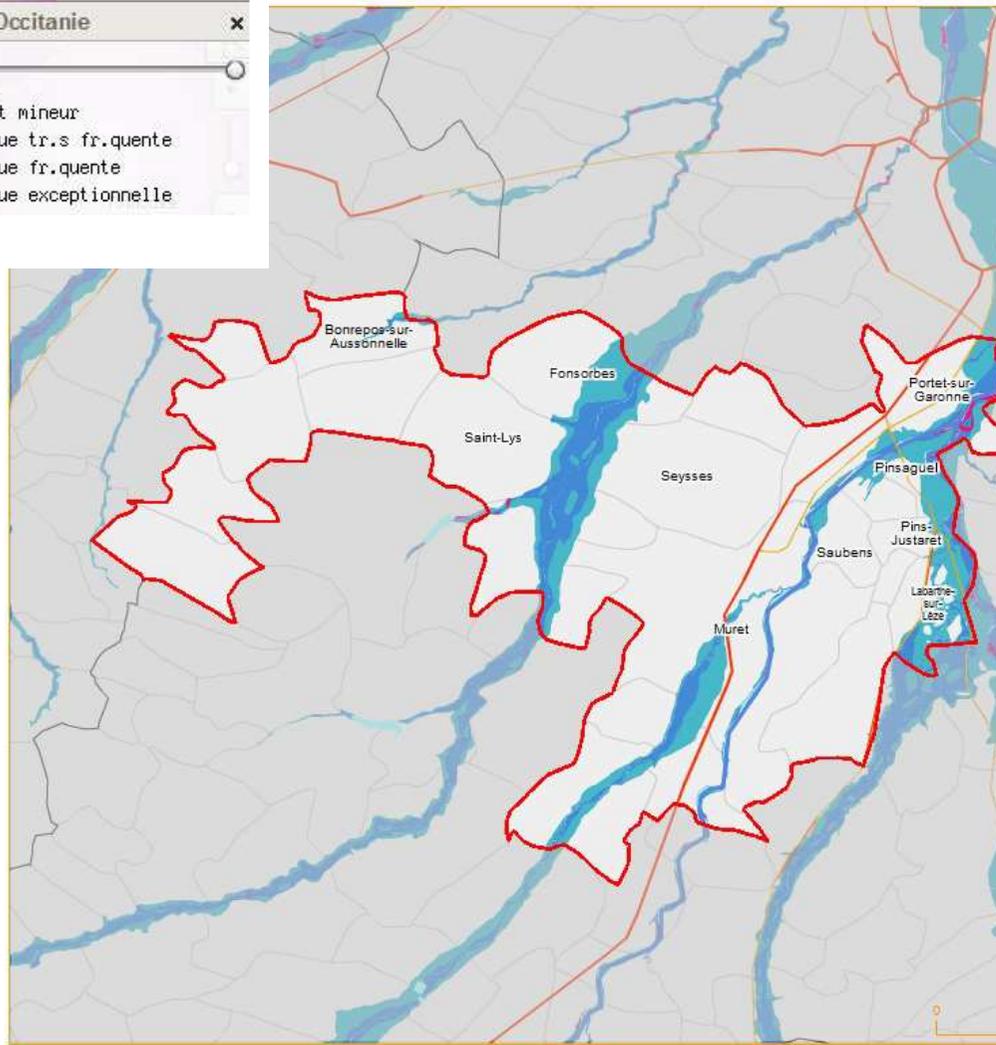
- Intérêts :**
- ▶ Permet de mesurer la situation financière de la collectivité
 - ▶ Evaluer les marges de manœuvre pour le fonctionnement courant
 - ▶ Aide à la décision et à l'évaluation des projets en termes d'investissement

Un exemple de traitement d'un indicateur sur la thématique « Fiscalité »

Environnement

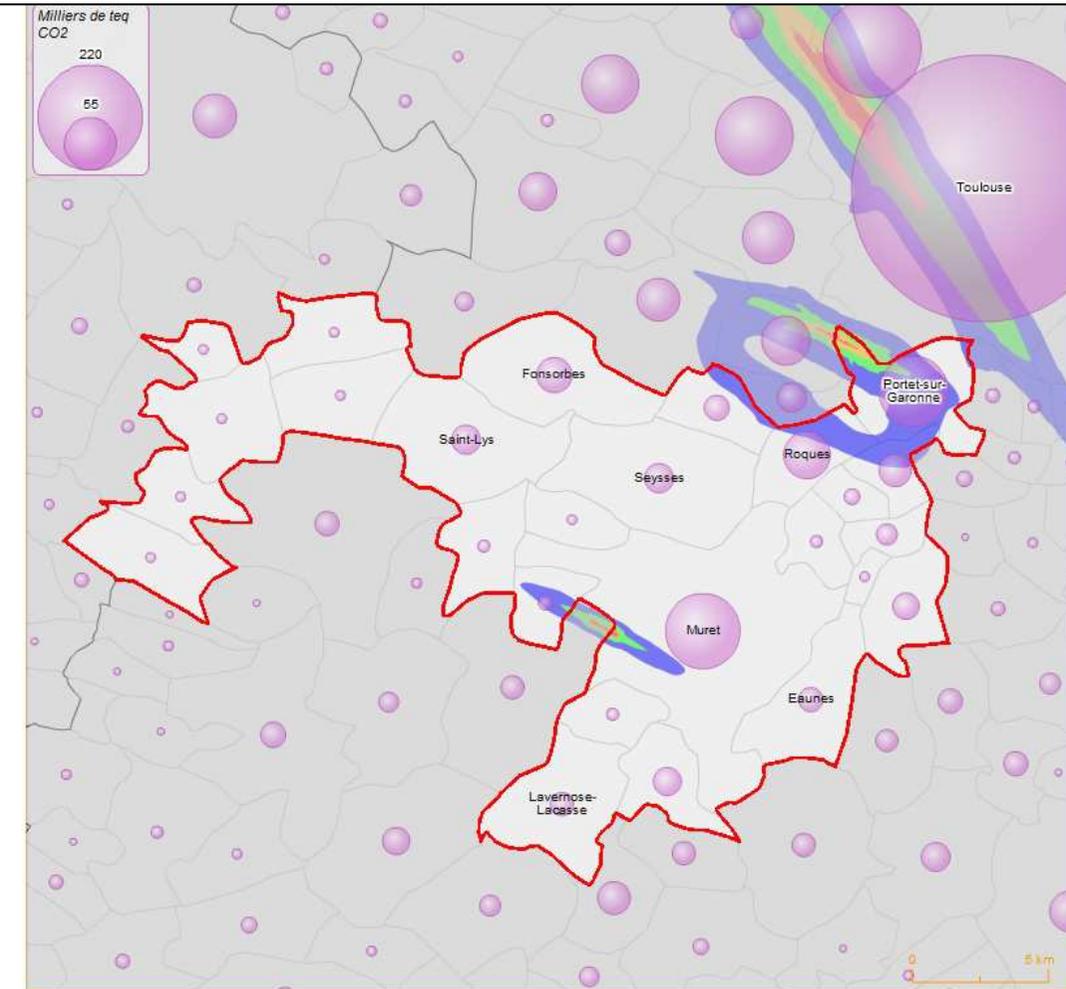
PICTO-Occitanie

- lit mineur
- crue tr.s fr. quente
- crue fr. quente
- crue exceptionnelle



© DREAL Occitanie 2016 - IGN Géofla - Communes

Emissions de gaz à effet de serre hors puits (PRG) – Source : INS



© DREAL Occitanie 2016 - IGN Géofla - Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur

- Intérêts :**
- Mettre en évidence les problèmes de santé (qualité air – eau – sonore)
 - Vérifier l'atteinte des objectifs de l'agenda 21
 - Identifier les zones à protéger et donner du sens aux continuités écologiques et ainsi adapter les règlements du SCOT aux réalités territoriales du Muretain

Un exemple de traitement d'un indicateur sur la thématique « Environnement »

3. Comment finaliser la création de l'observatoire ?

La mise en service de l'outil

A partir du moment où le choix de Géoclip comme outil est confirmé, la finalisation de la création de l'Observatoire nécessite la réalisation des opérations suivantes :

► Paramétrage de l'accès à Geoclip :

- établir un lien sur le site de l'agglomération ;
- établir des modalités d'accès pour le public d'une part, pour les élus et les services d'autre part pour la partie des données d'accès réservé.

► Finalisation du recensement des indicateurs et des données utiles aux services d'une part, et des données spécifiques que les services de l'agglomération peuvent fournir.

► Formalisation du partenariat avec les fournisseurs de données (DDT31, CD31, Tisséo, DREAL...) :

- La DREAL et le CD31 possèdent Géoclip) : il faut établir un accord d'échange de données via l'outil Géoclip (serveur TJS) ;
- Tisséo et la DDT31 ne possèdent pas Géoclip) : il faut établir une convention pour l'échange de données sur clé, et définir un format type de restitution permettant une intégration simple des données dans Géoclip (ex : colonne code INSEE commune / colonne latitude longitude pour géoréférencement...)
- Pour Tisséo il faut vérifier la compatibilité de la couche SIG Tisséo représentant les réseaux de transports avec l'outil Géoclip), et importer les données de fréquentation ;
- Pour la DDT31 il faut définir les modalités d'utilisation des données de l'outil Koalha : soit un échange de données régulier, soit un droit d'accès autorisé pour une utilisation permanente de l'outil Koalha par le Muretain

► Intégration des données dans l'outil Géoclip (1 trimestre), avec l'aide du chargé du SIG et des techniciens du CD31 travaillant sur l'outil.

► La fonction d'observatoires interconnectés permet d'accéder directement aux données d'autres observatoires utilisant l'outil Géoclip (accès ouvert au public):

- PICTO-Stat/Géoclip (Services de l'état en région Occitanie – DREAL) ;
- Observatoire des territoires/Géoclip (CGET- Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) ;
- France découverte/Géoclip.

► Une fois l'outil installé au sein de l'agglomération, le périmètre d'affichage premier de l'observatoire sera celui du Muretain agglomération (26 communes).

A partir de là il faut construire une architecture d'indicateurs dans le menu (Thématiques – sous thèmes – indicateurs).

A partir des architectures d'indicateurs des observatoires partenaires (Dreal – CD31...) il s'agit de savoir si l'on peut paramétrer des passerelles permettant d'aller piocher certains indicateurs afin de les intégrer automatiquement dans notre architecture sans aller interroger les serveurs externes TJS. Cela permettra une meilleure organisation des données et une visualisation d'ensemble simplifiée.

Si ce paramétrage n'est pas possible, 2 solutions sont possibles :

- importer les données des observatoires partenaires dans notre architecture de données afin d'être complètement autonome dans leur organisation,
- aller interroger les serveurs d'observatoires partenaires, ce qui peut donner moins de souplesse dans les choix d'interrogation et allonger un peu le temps de manipulation.

L'intégration des données par thématique

• Développement économique

- Pour les indicateurs de base (emploi salarié, secteurs d'activité...): interroger les observatoires partenaires (notamment l'observatoire des territoires- CGET)
- Pour les données d'entreprises :
 - Le service de développement économique possède un outil AGDE qui recense les entreprises du territoire et les informations les concernant (avec un module de géolocalisation prévu pour le WEBSIG) ;
 - L'outil Géoclip permet aussi un recensement des entreprises du territoire à l'aide du fichier Sirene des entreprises que l'INSEE a ouvert en open DATA (<http://www.data.gouv.fr/fr/datasets/base-sirene-des-entreprises-et-de-leurs-etablissements-siren-siret/>): ce fichier peut être facilement intégré dans l'observatoire.

Il s'agit de savoir quelle base de données il faut interroger pour s'informer sur les établissements du territoire du Muretain, la base de données AGDE ou celle de l'INSEE – Sirene.

Le niveau d'informations des entreprises est sensiblement le même pour les 2 bases de données, Agde a un avantage pour ce qui est des contacts des entreprises (mail, téléphone

...), cependant la base Sirene traite un plus grand nombre d'établissements (associations, établissements publics....).

Au niveau du géoréférencement les deux bases de données comportent des informations sur la localisation de l'établissement (latitude / longitude).

Pour Agde , avec l'achat d'un module complémentaire, un lien se ferait entre les entreprises et leurs informations et le Web -SIG qui les localiserait directement.

Avec Géoclip, chacune des deux bases, Sirene ou Agde, peut être géolocalisée directement dans l'outil.

Il s'agit de ne pas faire de doublons, il faut donc choisir quelles base de donnée il faut utiliser et sur quel outil (websig ou observatoire) faire apparaître ces informations...

	AGDE	GEOCLIP
Types d'établissements	entreprises	Tous types d'établissements + associations
Mise à jour	hebdomadaire	Quotidienne (fichier Sirene)
Géoréférencement	Oui (si achat d'un module pour lien avec WebSIG)	Oui, automatique vers observatoire
Avantage	Information poussée pour correspondance (mail , tel...)	Catégorisation possible

L'idéal serait de fusionner les 2 bases de données sur un tableau excel, sélectionner les informations que l'on souhaite communiquer, et ainsi les intégrer dans l'outil Géoclip.

- **Habitat :**

Au niveau des données sur l'habitat, beaucoup sont déjà présentes sur les observatoires partenaires, surtout au niveau de la construction et sur le logement social.

Ces données seront complétées par celles de l'outil Koalha que la DDT31 est en mesure de nous fournir (socio-démo – logement social – fragilités face au logement..).

Le seul manque de données réside dans les prix de l'immobilier : il est possible que le CD31 soit en mesure de nous fournir ce type de données.

Enfin, au niveau des données sur le suivi du PLH, ainsi que l'occupation du parc social locatif, les données sont déjà présentes au Muretain (sources : bailleurs) : il suffit de les intégrer dans l'outil Géoclip.

- **Finances / Fiscalité :**

Il existe peu de données présentes sur les observatoires extérieurs sauf sur le potentiel financier/habitant, ainsi que sur la taxe foncière sur les propriétés.

Il s'agit ici d'établir un fichier type sur des indicateurs pertinents afin que le chargé des finances, à l'aide de ses outils métiers envoie régulièrement des données au chargé d'observatoire pour les intégrer dans l'observatoire.

- **Environnement :**

Les données environnementales sont essentiellement fournies sur l'observatoire de la Dreal (qualité de vie, occupation du sol...). Cependant la plus grande partie des données environnementales (pollution air, eau, sonore, risques, inondations, zone protégées, cours d'eau...) sont présentes dans les couches WMS que fournissent les observatoires extérieurs. Il est possible de charger une couche WMS et de travailler des données par-dessus.

Un retour vers le service environnement serait nécessaire afin d'identifier les données qu'il possède en interne (consommations d'énergie des établissements...) afin de les intégrer dans l'outil.

- **Transports, mobilités :**

Les données sur les transports seront fournies par Tisséo, notamment sur les fréquentations de ligne, sur les déplacements domicile-travail, le trafic...

De plus Tisséo est prêt à fournir aussi des couches Sig permettant de visualiser tous les réseaux de transport du Muretain. Ces couches (format KML) pourront être intégrées dans l'observatoire.

- **Foncier :**

Des données sur la consommation d'espaces ainsi que sur les surfaces agricoles sont sur les observatoires partenaires (Picto stat). Cependant peu de données sont présentes sur la valeur des terrains (agricoles...), les transactions et le foncier disponible. Il s'agit de compléter ce manque de données par celles que le CD31 est en mesure de fournir.

- **Socio démographie :**

L'intégralité des données sociodémographiques est déjà présente sur les observatoires extérieurs. Lors de la commande Géoclip il serait intéressant de leur demander un maillage par quartier IRIS afin d'étudier cette thématique dans une échelle plus fine (en particulier pour les quartiers prioritaires de la Politique de la ville).

- **Enfance/ petite enfance :**

Les données sur l'enfance sont minimales sur les observatoires extérieurs : on n'y trouve que la localisation des équipements scolaires. Il s'agit ici de recueillir les informations du CD31, ainsi que celles du service enfance/petite enfance (effectifs, capacité d'accueil...). Ces données pourront être intégrées sur la couche de localisation des équipements scolaires pour des informations sur chaque établissement.

Utilisation et suivi de l'observatoire

Une fois les données intégrées dans l'observatoire, il s'agira d'en assurer le suivi par des mises à jour régulières. Il s'agira aussi d'aider les services et les élus dans l'utilisation de l'outil afin que chacun soit autonome sur celui-ci.

De plus, lors d'une demande interne ou émanant d'un élu, il s'agira de fournir les informations souhaitées, notamment à l'aide des portraits de territoires générés automatiquement qui offrent un diagnostic territorial (Commune, EPCI, IRIS...) sur de nombreuses thématiques.

Il serait également souhaitable de communiquer aux acteurs et agents du Muretain des restitutions régulières, et d'organiser des ateliers thématiques pour diagnostiquer l'état du territoire et ses tendances d'évolution.

Le partenariat avec les laboratoires de recherche de l'université Toulouse Jean Jaurès permettra une analyse scientifique sur la base des informations fournies par l'observatoire.

Conclusion

Au terme du stage les bases pour la création de l'observatoire territorial du Muretain agglomération sont posées. Les enseignements recueillis à travers les exemples d'autres observatoires et les entretiens réalisés auprès des partenaires extérieurs nous ont amené à proposer le choix de l'outil, Géoclip, qui nous paraît le plus apte à générer l'observatoire en répondant aux objectifs de départ. Outre les nombreuses fonctionnalités qu'il offre, il présente le très grand avantage d'être l'outil utilisé par les principaux organismes ou services appelés à devenir des partenaires fournisseurs de données, facilitant ainsi l'interconnection des observatoires. La question s'est posée de l'alternative entre l'acquisition de l'outil pour sa mise en place en site propre au Muretain, ou bien le rattachement à l'outil d'un partenaire extérieur (CD31 ?...) avec une convention d'accès particulier. Une des raisons qui font pencher vers la première option est la volonté d'autonomie, de pleine indépendance pour la conduite de l'observatoire, sa mise en valeur pouvant être un facteur de valorisation du Muretain, un atout pour sa reconnaissance. C'est aussi un probable gain de réactivité pour des traitements de données et analyses à réaliser en urgence pour les élus, dans le cadre d'un argumentaire à avancer, d'une négociation à mener. C'est enfin une raison technique qui nous paraît décisive, la nécessité de liens directs et faciles à établir en interne au Muretain, avec le WebSIG et les services et leurs outils métiers. Il nous semble en effet que tous les éléments sont réunis pour mettre en place un dispositif complet et efficace alliant le nouvel outil Géoclip et les ressources techniques internes existantes. La création des liens à réaliser fait partie des prestations proposées par la société installatrice de Géoclip.

Ce projet d'observatoire ainsi conçu semble bien constituer une réponse opérationnelle aux enjeux de la mise en œuvre des politiques du Muretain, et donc apporter une réponse à la problématique énoncée dans l'introduction de ce mémoire. Dans celle-ci est également posée la question de la nécessaire appropriation de l'observatoire par les services : les entretiens menés avec eux montrent qu'ils y sont tout à fait prêts. Reste la question essentielle du positionnement des élus sur l'observatoire. La volonté d'aller au bout du projet ne semble pas faire de doute au niveau de la gouvernance de l'agglomération. Face aux indicateurs proposés dans l'observatoire les élus posent prioritairement la question de leur utilité pratique, de leur intérêt opérationnel, immédiat. Une présentation du projet aux élus du territoire avec des simulations concrètes d'utilisation sera organisée prochainement pour leur montrer ce que peut leur apporter l'observatoire pour les aider dans la définition

des politiques publiques. La décision finale quant à l'acquisition de l'outil devra alors être prise.

Une large concertation des élus devra alors être engagée pour le choix des indicateurs à intégrer dans l'observatoire, des traitements à réaliser, des modes de restitution des données.

Il s'agira de constituer un comité de pilotage politique (quelques élus et le Directeur de cabinet) pour la définition du contenu, le suivi et l'évaluation de l'observatoire et s'assurer de sa transversalité. Parallèlement il faudra mettre en place un comité de pilotage technique (quelques directeurs de services) pour l'organisation de l'observatoire, l'analyse des données au vu des dossiers en cours (Scot / Plu ...).

Il s'en suivra enfin la nécessaire mobilisation de moyens techniques et humains pour la mise en place et le fonctionnement du dispositif, concrétisant le projet dont la mission de ce stage aura posé les bases.

Bibliographie

Ouvrages

- Chebroux J-B. (2015), *Créer et animer un observatoire local - Comprendre la démarche, connaître la méthode*, Territorial Editions.
- Roux E., Feyt G. (2011), *Les observatoires territoriaux, Sens et enjeux*, DATAR, La Documentation française.

Thèses

- Lenormand P.(2011), *L'ingénierie territoriale à l'épreuve des observatoires territoriaux : analyse des compétences des professionnels du développement dans le massif pyrénéen*. Université Toulouse le Mirail - <NNT : 2011TOU20126>. <tel-00674528>
- Signoret P. (2011), *Territoire, observation et gouvernance : outils, méthodes et réalités*, Thèse, Université de Franche Comté
https://hal.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/669081/filename/P-Signoret_Territoire-Observation-Gouvernance-theseGeo.pdf

Articles de revues

- Chebroux J-B. (2011), *Les observatoires locaux : quelle méthodologie pour les conduire ?* Socio-logos
<https://socio-logos.revues.org/2620>
- De Sède-Marceau MH., Moine A.(2011), Thiam S., *Le développement d'observatoires territoriaux, entre complexité et pragmatisme*, L'Espace géographique
<http://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2011-2-page-117.htm>
- Piponnier A. (2010), *Observer pour gouverner : information, prescription et médiation dans les observatoires numériques territoriaux*, Etudes de communication
<https://edc.revues.org/1767>

Rapports de stage

- Dardel P. (2014), *Observation Territoriale et Transport Public*, Mémoire de stage Master2,APTER, Université Toulouse Jean Jaurès
http://dante.univ-tlse2.fr/75/7/Dardel_Pablo.pdf
- Perney M. (2014), *L'observation territoriale-Etre accessible, comparable et mutualisable pour une meilleure gouvernance?* Mémoire de stage Master2, ADU Montbéliard,
http://www.adu-montbeliard.fr/fileadmin/Fichiers/Fond_documentaire/2014/OBS%202014_106.pdf

Documents pour la création d'observatoires

- Boisard O. (2012), *Concevoir et mettre en œuvre l'observation et le suivi d'un territoire*,
http://www.planete-a-roulettes.net/PRO/Observation_territoriale.html
- Club de l'observation sociale en Rhône-Alpes (2007), *Les indicateurs sociaux*
http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiches_indicateurs_sociaux.pdf
- DREAL Normandie (2011), *Indicateurs économiques pour le suivi des territoires*
<http://know-rmandie.github.io/I/ET/>
- Levraut F., Renoux N., Vinatier J.-M. (2007), *Guide de recommandations pour l'élaboration d'un observatoire territorial des pratiques agricoles*,
[http://ardeche.synagri.com/synagri/pj.nsf/TECHPJPARCLEF/04795/\\$File/3_OTPA%20Guide%20territoires.pdf?OpenElement](http://ardeche.synagri.com/synagri/pj.nsf/TECHPJPARCLEF/04795/$File/3_OTPA%20Guide%20territoires.pdf?OpenElement)
- Observatoire régional de l'intégration et de la ville-ORIV, Alsace (2010), *Des territoires en mouvement... des outils pour observer- Guide de l'observation sociale territorialisée*,
http://www.oriv-alsace.org/pages1/4-prod/guide_observation.pdf

Sites de présentation des outils :

- Business Géografic :
<https://www.business-geografic.com/fr/>
- Géoclip :
https://www.geoclip.fr/fr/presentation_geoclip_o3_fr_2015.pdf
- WebVille Server :
<http://case.webville.fr/WebVilleServer/Aide/index.htm>

Sites d'observatoires ressources :

- France découverte :
<https://franceo3.geoclip.fr/#l=fr;v=map12>
- Observatoire des territoires :
<http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr>
- PICTO-Stat :
http://www.picto-occitanie.fr/accueil/applications/picto_stat

Sites d'observatoires territoriaux :

- Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse aire métropolitaine (AUAT) :
<http://www.aua-toulouse.org/spip.php?rubrique27>
- Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP) :
<http://www.observatoire-64.org/A-Propos>
- Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA)-Département des Pyrénées Orientales :
http://www.aurca.org/index.php?option=com_content&view=category&id=58&Itemid=103

- Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise (AUDIAR) :

<http://www.audiar.org/agence/presentation>

- Communauté d'agglomération du Boulonnais :

<http://ostb.agglo-boulonnais.fr/presentation-ostb/>

- Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers :

<http://www.capcalais.fr/observatoire/>

- Communauté d'agglomération Mauges communauté :

<http://www.maugescommunaute.fr/module-Contenus-viewpub-tid-2-pid-76.html>

- Communauté d'agglomération de Poitiers :

<http://www.sig-la-lettre.com/pdf-secure/R2009-Obs-Morillon2.pdf>

- Communauté de communes du Pays de Valois :

http://observatoire.cc-paysdevalois.fr/ccpvobs/index.php?cont=ctl_home

- Département de Charente Maritime :

<https://www.geoplateforme17.fr/geostats17/#l=fr;v=map2>

- Département du Gers :

<https://bdt.gers.fr/observatoire/mobile.php#>

- Pays Cœur d'Hérault :

<http://coeur-herault.fr/amenagement/lobservatoire-territorial-du-pays-coeur-dherault>

- Région Provence Alpes Côte d'Azur-PACA :

https://observatoireterritorial.regionpaca.fr/#s=2013;v=map13;i=log_ev.pt_nb_rp;l=fr

Documents du Muretain agglo

- Site internet du Muretain agglo : <http://www.agglo-muretain.fr/>

- Comptes rendus des Conseils communautaires (21 mars, 31 janvier, 10 janvier 2017 ; 25 octobre 2016) :

<http://www.agglo-muretain.fr/fr/decouvrir-agglo-projets/conseil-communautaire-ordre-jour-cr/conseil-communautaire.html>

- Rapport d'activités 2015 du Muretain agglo :

<http://www.agglo-muretain.fr/fr/decouvrir-agglo-projets/services/rapports-activites-cam.html>

- Le Muretain agglo, Rapport annuel de développement durable 2016 :

<http://www.agglo-muretain.fr/fr/decouvrir-agglo-projets/agenda21.html>

Articles de La Dépêche du Midi

- *Le Muretain Agglo «servant» de Toulouse ?*, publié le 24/06/2017

<http://www.ladepeche.fr/article/2017/06/24/2600044-le-muretain-agglo-servant-de-toulouse.html>

- *L'avenir du territoire, c'est maintenant*, publié le 20/06/2017

<http://www.ladepeche.fr/article/2017/06/20/2596861-l-avenir-du-territoire-c-est-maintenant.html>

- *Muretain-Agglo : c'est la guerre de tranchées avec le Capitole*, publié le 09/06/2017

<http://www.ladepeche.fr/article/2017/06/09/2590456-muretain-agglo-est-guerre-tranchees-capitole.html>

- *Muretain Agglo : André Mandement élu président*, publié le 11/01/2017

<http://www.ladepeche.fr/article/2017/01/11/2494425-muretain-agglo-andre-mandement-el-president.html>

- *Aménagement du territoire : la révolte du Sud-Est et du Muretain*, publié le 12/10/2016

<http://www.ladepeche.fr/article/2016/10/12/2437677-amenagement-territoire-revolte-sud-est-muretain.html>

- *Sortie du SMEAT : l'agglo saisit le préfet*, publié le 30/04/2016

<http://www.ladepeche.fr/article/2016/04/30/2335361-sortie-du-smeat-l-agglo-saisit-le-prefet.html>

- *Muretain-Toulouse : le divorce*, publié le 08/01/2016

<http://www.ladepeche.fr/article/2016/01/08/2251569-muretain-toulouse-le-divorce.html>

- *Muretain-Agglo : Le divorce est prononcé*, publié le 08/01/2016

<http://www.ladepeche.fr/article/2016/01/08/2251568-muretain-agglo-le-divorce-est-prononce.html>

Résumé

Ce mémoire a pour objet de rendre compte de la démarche pour la création d'un observatoire territorial conduite dans le cadre d'un stage réalisé à la Communauté d'agglomération du Muretain.

La première partie est consacrée aux éléments de contexte du stage : une collectivité territoriale en devenir, issue de la fusion de trois intercommunalités; un territoire diversifié, aux réelles potentialités sociodémographiques et économiques, en quête de pleine reconnaissance de ses spécificités au sein de l'aire urbaine toulousaine ; le cadre conceptuel et méthodologique de l'objet « observatoire territorial ».

La deuxième partie expose les différents volets de la démarche exploratoire suivie : étude comparative d'observatoires existants ; consultation des services du Muretain agglomération ; l'apport du WebSIG interne ; l'état des lieux de l'ancien observatoire ; la consultation des partenaires externes potentiels.

Cette démarche de réflexion conduit à proposer d'utiliser l'outil Géoclip pour générer l'observatoire territorial du Muretain agglomération avec en complément, le Web SIG existant du Muretain comme outil cartographique d'information localisée. Elle permet également

de mettre en évidence les indicateurs qui paraissent intéressants à mobiliser à partir de sources externes ou provenant des services du Muretain, et qui seront proposés comme base de réflexion aux élus pour le choix définitif des indicateurs devant constituer la base de données. A partir du choix de l'outil, pour finaliser la création de l'observatoire il appartiendra aux élus d'en définir le contenu et les applications répondant à leurs attentes.

Mots clés : observatoire territorial, connaissance du territoire, indicateurs territoriaux, outils d'observation, communauté d'agglomération « Muretain agglomération »